

1704

TROIS

DU

PARTIME

de la

Genes

1704

PREN

fr. 50

# MÉTROLOGIE

DU DÉPARTEMENT

## DE LA HAUTE-GARONNE ;

Anciennes mesures usitées dans ce département,  
comparées au système métrique ;

En exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1837 ;

Par **ACHILLE DOMERGUE**,

INSTITUTEUR PRIMAIRE DU DEGRÉ SUPÉRIEUR.

TOULOUSE,

CHEZ H. LEBON, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE,  
RUE SAINT-ROME, n° 46,

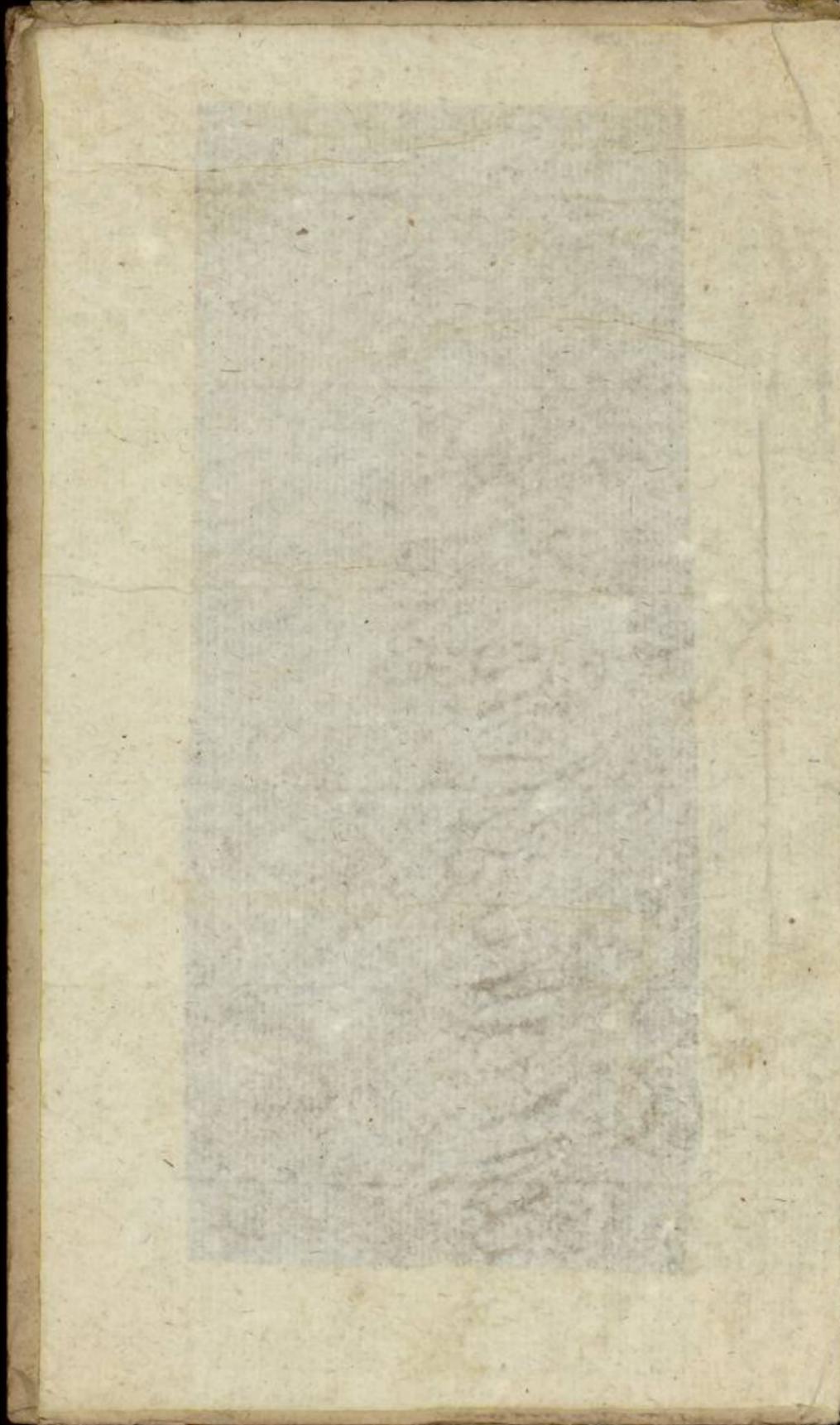
Et chez les principaux libraires du département.

1859.

11 60  
60 68  
42 24

211





Res. Pj XIX 549

# MÉTROLOGIE

DU DÉPARTEMENT

DE LA HAUTE-GARONNE ;

Anciennes mesures usitées dans ce département ,  
comparées au système métrique ;

En exécution de la loi du 4 juillet 1837 ;

Par **ACHILLE DOMERGUE** ,

INSTITUTEUR PRIMAIRE DU DEGRÉ SUPÉRIEUR.

---

TOULOUSE ,

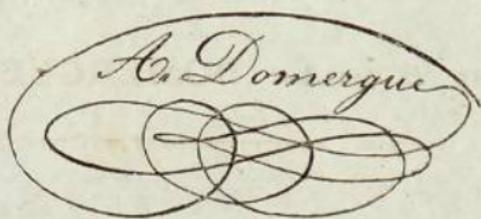
CHEZ H. LEBON , LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE,  
RUE SAINT-ROME, n° 46 ,

Et chez les principaux libraires du département.

—  
1839.



Tout exemplaire non revêtu de la signature de  
l'auteur sera réputé contrefait.



A. Domergue

---

Toulouse. — Imprimerie de LAVERGNE,  
rue Saint Rome, 46.



*À Monsieur FLORET, Maître des requêtes,  
Préfet de la Haute-Garonne, chevalier de la  
légion-d'honneur.*

MONSIEUR LE PRÉFET,

Encouragé par l'appui bienveillant dont vous avez daigné m'honorer, je publie la *Métrologie du département de la Haute-Garonne* dont j'avais soumis le projet à votre approbation, et je vous prie d'en accepter l'hommage.

Aidé des documents dont vous avez bien voulu me donner communication, j'espère avoir donné à mon travail l'exactitude qui devait en faire le principal mérite.

Puisse cet ouvrage être digne de votre protection éclairée, et faciliter dans notre département l'introduction du système

métrique , dont l'usage exclusif, prescrit  
par une loi récente était depuis, long-temps  
réclamé par l'intérêt des populations !

Daignez agréer l'assurance des senti-  
ments respectueux avec lesquels  
je suis ,

Monsieur le Préfet ,

Votre très-humble et très-obéissant  
serviteur ,

Achille DOMERGUE.

---

---

## INTRODUCTION.

---

### ORIGINE DU SYSTÈME MÉTRIQUE.

Les anciennes mesures françaises paraissent dater de Charlemagne qui les substitua aux mesures romaines dans toute l'étendue de son empire. L'unité de longueur fut le *pied-de-roi* ou *pied-de-Paris* qui se divisa en douze pouces. Les autres mesures furent empruntées aux Arabes, déjà très-versés dans les sciences mathématiques.

L'uniformité de poids et de mesures que Charlemagne avait établie dans les états soumis à sa domination ne fut pas de longue durée, et déjà sous Charles-le-Chauve, chaque grand feudataire y avait apporté des modifications plus ou moins considérables. Ces altérations des mesures primitives se multiplièrent bientôt tellement, que de village à village, les mêmes mesures changeaient de nom et de valeur, et se subdivisaient d'une manière différente. Il est facile de concevoir les difficultés que cette confusion apportait aux transactions commerciales et les nombreuses fraudes qu'elle favorisait. Plusieurs princes, parmi lesquels, Philippe I<sup>er</sup>, St-Louis, Philippe-le-Bel, Louis XI et Henri IV, tentèrent inutilement de faire adopter aux provinces des mesures conformes aux étalons de Paris. Enfin, dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, le gouvernement français entre-

prit de porter remède à un désordre si préjudiciable à l'industrie, et par un décret de l'assemblée constituante du 10 mai 1790, Louis XVI dut engager le roi d'Angleterre à réunir aux savants choisis par l'académie de Paris, un égal nombre de membres de la société royale de Londres, pour concourir à la formation d'un nouveau système de poids et mesures. Les événements politiques ne permirent pas cette réunion.

La commission, formée de français seuls, choisit pour unité de longueur, et base du nouveau système métrique, la dix-millionième partie de la distance du pôle à l'équateur, ou du quart du méridien terrestre. Pour obtenir ce résultat, il fallut déterminer la figure de la terre, plus exactement qu'on ne l'avait encore fait, et mesurer les degrés du méridien avec une précision supérieure à celle des mesures déjà opérées. MM. Delambre et Méchain furent chargés de mesurer la partie du méridien de Paris compris entre Barcelone et Dunkerque. Leurs calculs les amenèrent à déterminer que la distance du pôle à l'équateur est de 5.130.740 toises de Paris. La dix-millionième partie de cette distance est le MÈTRE.

Le MÈTRE est l'unité fondamentale du nouveau système; c'est de lui que se forment les autres mesures.

Ainsi, l'*are*, unité des mesures de superficie ou des mesures agraires, est un carré de 10 mètres de côté et qui vaut par conséquent 100 mètres carrés.

Le *litre*, unité des mesures de capacité, est un oube dont le côté est la dixième partie du mètre et

qui vaut par conséquent le millième d'un mètre cube.

Le *stère*, unité de mesure du bois de chauffage, est un mètre cube.

Le *gramme*, unité des mesures de pesanteur, est le poids de l'eau distillée qui remplit un cube dont le côté est la centième partie d'un mètre.

Le *franc*, unité monétaire, est une pièce d'argent au titre 910 fin et qui pèse 5 grammes.

Pour former des mesures plus grandes et plus petites que ces unités, on les compte par dizaines, centaines, mille, dizaines de mille, et par dixièmes, centièmes, millièmes, conformément aux principes de la numération décimale; et afin de distinguer d'une manière uniforme ces multiples et ces sous-multiples, on a adopté sept mots qui, placés devant une unité élémentaire, représentent des multiples et des sous-multiples de cette unité.

Pour les multiples, ces mots dérivent du grec et sont :

Myria, kilo, hecto et déca qui signifient 10000, 1000, 100, 10.

Pour les sous-multiples, ils dérivent du latin et sont :

Déci, centi, milli, qui signifient 0,1, 0,01, 0,001.

Ainsi, un myriamètre est une longueur de 10000 mètres; un kilogramme, un poids de 1000 grammes; un hectolitre, une mesure de 100 litres; un décagramme, un poids de 10 grammes; un décière, un dixième de stère; un centiare, un centième d'are; un millimètre, un millième de mètre.

Une loi du 18 Germinal, an III, fixa ainsi qu'il suit, le tableau des mesures légales :

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEURS.
<b>MESURES ITINÉRAIRES ET DE LONGUEUR.</b>	
Myriamètre. . . . .	10000 mètres.
Kilomètre. . . . .	1000 id.
Hectomètre. . . . .	100 id.
Décamètre. . . . .	10 id.
MÈTRE. . . . .	Base du système métrique; dix-millionième partie de la distance du pôle à l'équateur, mesurée sur le méridien de Paris.
Décimètre. . . . .	Dixième de mètre.
Centimètre. . . . .	Centième de mètre.
Millimètre. . . . .	Millième de mètre.
<b>MESURES DE SUPERFICIE.</b>	
MÈTRE CARRÉ. . . . .	Carré d'un mètre de côté.
Décimètre carré. . . . .	Centième de mètre carré.
Centimètre carré. . . . .	Dix-millième de mètre carré.
Millimètre carré. . . . .	Millionième de mètre carré.
<b>MESURES AGRAIRES.</b>	
Hectare. . . . .	100 ares. 10000 mètres carrés.
Are. . . . .	100 id.
Centiare. . . . .	Centième d'are. 1 id.
<b>MESURES DE SOLIDITÉ.</b>	
MÈTRE CUBE. . . . .	Cube d'un mètre de côté.
Décimètre cube. . . . .	Millième de mètre cube.
Centimètre cube. . . . .	Millionième de mètre cube.
Millimètre cube. . . . .	Bilionième de mètre cube.
<b>MESURES DE CAPACITÉ</b>	
<i>Pour les solides.</i>	
Kilolitre . . . . .	1000 litres 1 mètre cube.
Hectolitre. . . . .	100 id. 0.1 id.
Décalitre. . . . .	10 id. 0.01 id.
LITRE. . . . .	0.001 id.
<i>Pour les liquides,</i>	
Hecto.litre. . . . .	100 litres 100 décim. cubes.
Décalitre. . . . .	10 id. 10 id.
LITRE. . . . .	1 id.
Décilitre. . . . .	Dixième de litre 0.1 id.
Centilitre. . . . .	Centième de litre 0.01 id.

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEURS.
<b>MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.</b>	
Décastère. . . . .	10 stères      10 mètres cubes.
Stère. . . . .	1 id.
Décistère. . . . .	Dixième de stère 0.1 id.
<b>POIDS.</b>	
Millier. . . . .	1000 kilogrammes ( tonneau de mer), poids du mètre cube d'eau.
Quintal métrique. . . . .	100 id.
Myriagramme. . . . .	40 id.
Kilogramme. . . . .	1000 grammes, poids du litre ou décimètre cube d'eau.
Hectogramme. . . . .	100 id.
Décagramme. . . . .	10 id.
GRAMME. . . . .	Unité de poids. Poids d'un centimètre cube d'eau distillée à la température de 4° au-dessus de la glace fondante.
Décigramme. . . . .	Dixième de gramme.
Centigramme. . . . .	Centième de gramme.
<b>MONNAIES.</b>	
FRANC. . . . .	Unité monétaire. Pièce d'argent au titre de 9/10 fin, pesant 5 grammes.
Décime. . . . .	Dixième de franc.
Centime. . . . .	Centième de franc.

Le système métrique, malgré sa grande simplicité, parut cependant offrir quelques difficultés dans son application immédiate, à cause des nouvelles dénominations inconnues à la plupart de ceux qui devaient s'en servir. Pour rendre la transition d'un système à l'autre plus facile, un arrêté des consuls du 13 Brumaire an IX, permit d'appliquer aux mesures nouvelles des noms déjà connus; ainsi, le myriamètre put s'appeler *lieue*; le décamètre, *perche*; l'hectare, *arpent*; l'hectolitre, *setier*; le kilogramme, *livre*, etc. Plus tard, un décret impérial du 12 février 1812

changea les dimensions de quelques anciennes mesures, afin de rendre leur rapport avec les nouvelles mesures plus facile à déterminer; de sorte qu'une toise qui valait jusque là 1<sup>mètre</sup>,949, dut avoir une longueur de 2 mètres; l'aune, au lieu d'égaliser 1<sup>mètre</sup>,488, valut 42 décimètres; la livre poids de marc qui n'avait pesé jusqu'alors que 489 grammes, pesa 500 grammes ou un demi-kilogramme.

Depuis cette époque, on a prescrit l'usage du système métrique dans les actes publics et on en a introduit l'étude dans les écoles publiques. Le moment est enfin arrivé où il va devenir légal et exclusif pour toute la France. La loi du 4 juillet 1837, qui rétablit le système métrique dans toute sa pureté primitive, doit recevoir son exécution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1840.

Comme les dispositions de cette loi vont apporter les plus grands changements aux transactions commerciales, et que ceux qui ne s'y conformeront pas seront passibles de peines sévères, nous croyons devoir la donner en entier.

#### LOI DU 4 JUILLET 1837.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Nous avons proposé, les chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

##### ART. 1<sup>er</sup>.

Le décret du 12 février 1812, concernant les poids et mesures, est et demeure abrogé.

## ART. 2.

Néanmoins l'usage des instruments de pesage et de mesurage, confectionnés en exécution des articles 2 et 5 du décret précité, sera permis jusqu'au premier janvier 1840.

## ART. 3.

A partir du premier janvier 1840, tous poids et mesures autres que les poids et mesures établis par les lois des 18 germinal an III (1) et 19 frimaire an VIII, constitutives du système métrique décimal, seront interdits sous les peines portées par l'article 479 du code pénal.

## ART. 4.

Ceux qui auront des poids et mesures autres que les poids et mesures ci-dessus reconnus, dans leurs magasins, boutiques, ateliers ou maisons de commerce, ou dans les halles, foires ou marchés, seront punis comme ceux qui les emploieront, conformément à l'art. 479 du code pénal.

## ART. 5.

A compter de la même époque, toutes dénominations de poids et mesures autres que celles portées dans le tableau annexé à la présente loi, et établies par la loi du 18 germinal an III, sont interdites dans les actes publics, ainsi que dans les affiches et dans les annonces.

Elles sont également interdites dans les actes sous seing-privé, les registres de commerce et autres écritures privées, produits en justice.

Les officiers publics contrevenants seront passibles d'une amende de vingt francs, qui sera recouvrée sur contrainte, comme en matière d'enregistrement.

L'amende sera de 10 francs pour les autres contrevenants; elle sera perçue pour chaque acte ou écriture sous signature privée; quant aux registres de commerce, ils ne donneront lieu qu'à une seule amende pour chaque contestation dans laquelle ils seront produits.

(1) Voir le tableau des mesures légales, page 4.

## ART. 6.

Il est défendu aux juges et arbitres de rendre aucun jugement ou décision en faveur des particuliers sur des actes, registres ou écrits dans lesquels les dénominations interdites par l'article précédent auraient été insérées, avant que les amendes encourues aux termes dudit article aient été payées.

## ART. 7.

Les vérificateurs des poids et mesures constateront les contraventions prévues par les lois et règlements concernant le système métrique des poids et mesures.

Ils pourront procéder à la saisie des instruments de pesage et de mesurage dont l'usage est interdit par lesdites lois et règlements.

Leurs procès-verbaux feront foi en justice jusqu'à preuve contraire.

Les vérificateurs prêteront serment devant le tribunal d'arrondissement.

## ART. 8.

Une ordonnance royale réglera la manière dont s'effectuera la vérification des poids et mesures.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par la chambre des pairs et par celle des députés, et sanctionnée par nous ce jourd'hui, sera exécutée comme loi de l'état.

Donnons en mandement à nos cours et tribunaux, préfets, corps administratifs, et tous autres, que les présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et pour les rendre plus notoires à tous, ils les fassent publier et enregistrer partout où besoin sera; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre sceau.

Fait au palais des Tuileries, le quatrième jour du mois de juillet de l'an 1837.

Le tableau de mesures légales annexé à cette loi est celui que nous avons déjà indiqué, et dont nous allons donner le développement.

## MESURES DE LONGUEUR.

L'unité des mesures de longueur est le *mètre*, qui est, comme nous l'avons dit, la base du nouveau système métrique.

Pour estimer des lignes plus petites que le *mètre*, on le divise en dix parties égales appelées *décimètres*, c'est-à-dire dixièmes de mètre. Le *décimètre* se divise en dix parties égales appelées *centimètres*, c'est-à-dire centièmes de mètre; le *centimètre* se partage de même en dix parties égales appelées *millimètres*, c'est-à-dire millièmes de mètre. Pour évaluer des lignes extrêmement petites, on peut pousser plus loin la division et partager le *millimètre* en dix parties égales appelées *dix-millièmes* de mètre, le *dix-millième* de mètre en dix *cent-millièmes* de mètre, etc.

Les multiples du *mètre* sont : le *décamètre*, qui vaut dix mètres; l'*hectomètre* qui vaut cent mètres; le *kilomètre* et le *myriamètre* qui ne sont employés que pour l'évaluation de longueurs considérables et qui sont appelés *mesures itinéraires*, parce qu'ils servent à mesurer les distances sur nos routes.

## MESURES DE SURFACE.

Le *mètre carré* est l'unité des mesures de surface. C'est un carré qui a un mètre de côté.

Le carré est une figure de géométrie qui a quatre côtés égaux et quatre angles droits.

Le mètre contient dix *décimètres*, mais le mè-

tre carré contient cent décimètres carrés, c'est-à-dire, cent carrés qui ont chacun un décimètre de côté. Pour bien concevoir cette subdivision, il faut se représenter un *damier* ou table du jeu de dames qui aurait un mètre de côté; les petites cases sur lesquelles on pose les pions, auraient un décimètre de longueur et un décimètre de largeur, et seraient par conséquent autant de décimètres carrés. Or, il est facile de voir que le damier ou mètre carré contient 100 petites cases ou décimètres carrés. De la même manière, le *décimètre carré* contient cent *centimètres carrés*, le *centimètre carré* contient cent *millimètres carrés*. Ainsi, un *mètre carré* contient 100 *décimètres carrés* ou 10000 *centimètres carrés*, ou 1.000.000 de *millimètres carrés*.

Il faut bien se garder de confondre un dixième, un centième, un millièmè de mètre carré, avec un décimètre carré, un centimètre carré, un millimètre carré. Ce qui précède montre assez combien ces diverses quantités diffèrent entre elles. Ainsi,  $4^{m.c.}6$  s'énoncera : 4 mètres carrés, 6 dixièmes ou 60 centièmes de mètre carré, ou 60 décimètres carrés;  $3^{m.c.}2408$  s'énoncera : 3 mètres carrés, 2408 dix-millièmes de mètre carré ou centimètres carrés, puisque le mètre carré vaut 10000 centimètres carrés. Pour désigner une surface composée de 12 mètres carrés, 2 décimètres carrés, et 42 centimètres carrés, on écrira :  $12^{m.c.}0242$ , que l'on pourra aussi énoncer 12 mètres carrés 242 centimètres carrés.

Le mètre carré et ses subdivisions suffisent pour les usages ordinaires de la vie; les mesures plus

grandes que le mètre carré servent surtout à mesurer les champs, et sont pour cette raison appelées *mesures agraires*.

L'*are* est l'unité des mesures agraires ; c'est un carré dont le côté a dix mètres de longueur , et qui vaut par conséquent 100 mètres carrés. C'est le *décamètre carré*.

Le seul multiple de l'*are* qui soit usité , c'est l'*hectare* , carré qui a 100 mètres de côté, et qui vaut 100 ares ou 10000 mètres carrés. C'est l'*hectomètre carré*.

Le seul sous-multiple de l'*are* est le *centiare* , centième partie de l'*are* ou mètre carré.

### *Observations pratiques.*

Voici les diverses règles qui servent à déterminer la surface de quelques figures de géométrie.

La surface d'un carré est égale à un de ses côtés multiplié par lui-même.

La surface d'un parallélogramme ou d'un rectangle est égale à leur base multipliée par leur hauteur.

La surface d'un triangle est égale à sa base multipliée par la moitié de sa hauteur.

La surface d'un trapèze est égale à la somme des deux côtés parallèles multipliée par la moitié de la hauteur.

La surface d'un cercle est égale à sa circonférence multipliée par la moitié du rayon.

Nous ne donnerons pas la démonstration des diverses formules que nous venons de rappeler ; elle se trouve dans tous les traités de géométrie.

Nous tâcherons seulement d'indiquer par quelques exemples la manière de calculer les surfaces au moyen des mesures métriques.

Je suppose que l'on ait à mesurer un rectangle : un des côtés a  $2^m,4$  et le côté perpendiculaire  $3^m,28$ . Pour obtenir la surface, il faut multiplier ces deux nombres entre eux; leur produit est  $7^{m.c.}$ , 872 millièmes ou 8720 dix-millièmes ou 8720 centimètres carrés, puisque le centimètre carré est la dix-millième partie du mètre carré. Soit à mesurer un triangle dont la base a 25 mètres et la hauteur, 60 mètres. Multipliant la base 25 mètres par 30 mètres, moitié de la hauteur, j'aurai pour surface du triangle 750 mètres carrés, et puisque l'are vaut 100 mètres carrés : 7 ares, 50 centiares.

Voici un moyen très facile d'évaluer des fractions décimales de mètre carré : il faut diviser les chiffres placés après la virgule en tranches de deux chiffres, en commençant par la gauche. La première tranche après la virgule, exprime des décimètres carrés; la seconde, des centimètres carrés; la troisième des millimètres carrés. Soit le nombre  $32^{m.c.}$ , 29.28.74 dont je partage la partie décimale en tranches de deux chiffres; j'énoncerai ainsi : 32 mètres carrés, 29 décimètres carrés, 28 centimètres carrés, 74 millimètres carrés. Si la dernière tranche à droite n'était composée que d'un chiffre, on la compléterait au moyen d'un zéro qui, placé à la suite d'une fraction décimale, ne change point sa valeur. Soit  $45^{m.c.}$ , 532 dont la dernière tranche n'a qu'un chiffre; je la complète au moyen d'un zéro, et je dis : 45 mètres carrés, 53 décimètres carrés, 20 centimètres carrés.

## MESURES DE VOLUME.

Le *mètre cube* est l'unité des mesures de volume. Un cube est un solide dont les six faces sont des carrés égaux. Chacune des six faces du mètre cube est un mètre carré. Le *décimètre cube* est un cube dont les six faces ont un décimètre de côté ; il y a 1000 décimètres cubes dans un mètre cube. En effet , revenons à notre *damier* d'un mètre carré de surface , dont chaque case est un décimètre carré ; plaçons sur chacune de ces cent cases un cube qui la couvre entièrement , qui ait par conséquent un décimètre carré de base , et auquel nous donnerons un décimètre de hauteur. Ces solides seront autant de décimètres cubes. Le *damier* sera alors couvert de cent décimètres cubes dont la réunion formera un solide d'un mètre carré de base et d'un décimètre de hauteur ; Nous pouvons mettre au-dessus une seconde rangée de cent décimètres cubes , et en ajoutant successivement de nouvelles rangées , chacune d'un décimètre de hauteur , nous en aurons placé dix , lorsque le solide atteindra un mètre de hauteur. Or, dix fois cent décimètres cubes font bien, comme nous l'avons dit, 1000 décimètres cubes. De même, le *décimètre cube* contient 1000 centimètres cubes, et le *centimètre cube* contient 1000 millimètres cubes. Ainsi, un mètre cube contient 1000 décimètres cubes, ou 1000000 centimètres cubes, ou 1000000000 millimètres cubes.

Si l'on veut représenter par un nombre décimal un certain nombre de mètres cubes, de décimè-

tres cubes, etc., on n'oubliera pas les rapports que nous venons de donner du mètre cube à ses sous-multiples. Ainsi, pour désigner 23 mètres cubes 45 décimètres cubes, il faut écrire  $23^{\text{m. cubes.}}$ , 045, parce que le décimètre cube est la millièame partie du mètre cube. De même pour désigner 153 décimètres cubes, 22 centimètres cubes, on écrira  $0^{\text{m. cubes.}}$ , 153022, parce que le centimètre cube est la millièame partie du mètre cube.

*Observations pratiques.*

Voici les règles qui servent à évaluer le volume de quelques solides.

La solidité d'un cube est égale à un de ses côtés multiplié deux fois par lui-même.

La solidité du parallépipède ou du cylindre est égale à la base multipliée par la hauteur.

La solidité de la pyramide ou du cône est égale à leur base multipliée par le tiers de leur hauteur.

La solidité de la sphère est égale à sa surface multipliée par le tiers du rayon.

Nous allons donner quelques exemples du calcul des solides au moyen des nouvelles mesures métriques. Je suppose une planche longue de  $4^{\text{m}}$ , 2, large de  $0^{\text{m}}$ , 6, épaisse de  $0^{\text{m}}$ , 05. La solidité de cette planche est égale au produit de ses trois dimensions ;  $4^{\text{m}}, 2 \times 0^{\text{m}}, 6 \times 0^{\text{m}}, 2 = 0^{\text{m. cubes.}}$ , 126 millièmes de mètre cube ou 126 décimètres cubes, parce que le décimètre cube est la millièame partie du mètre cube. Soit une pyramide dont la base a  $24^{\text{m. carrés.}}$ , 255 et la hauteur  $8^{\text{m}}$ , 436. La so-

lité de la pyramide est égale à la base  $24^m.$ , 255 multipliée par  $2^m,$ 842 tiers, de la hauteur. Le produit est  $68^m.$  cubes, 203060 millionièmes de mètres cubes ou 203060 centimètres cubes, parce que le centimètre cube est la millionième partie du mètre cube.

Il y a d'ailleurs un moyen très-facile d'évaluer des fractions décimales de mètre cube; il faut diviser les chiffres placés après la virgule en tranches de trois chiffres, en commençant par la gauche. La première tranche à gauche exprime des décimètres cubes; la seconde, des centimètres cubes; la troisième, des millimètres cubes. Soit le nombre  $24^m.$  cubes, 243.524.279 dont je partage la partie décimale en tranches de trois chiffres; je l'énoncerai ainsi: 24 mètres cubes, 243 décimètres cubes, 524 centimètres cubes, 279 millimètres cubes. Si la dernière tranche à droite était composée de moins de trois chiffres, on la compléterait au moyen d'un ou deux zéros. Soit  $32^m.$  cubes, 425.3 dont la dernière tranche n'a qu'un chiffre; je la complète au moyen de deux zéros qui, placés à la droite d'une fraction décimale, ne changent rien à sa valeur, et je dis: 32 mètres cubes, 425 décimètres cubes, 300 centimètres cubes.

Lorsque le mètre cube sert à mesurer les bois de chauffage, il prend le nom de *stère*. Le seul multiple du stère, qui soit quelquefois usité, est le *décastère* qui vaut dix stères. Parmi les sous-multiples, le *décistère* ou dixième de stère est seul en usage.

## MESURES DE CAPACITÉ.

Pour mesurer des liquides, comme le vin, l'eau-de-vie, l'huile, etc., et des matières sèches comme le blé, la farine, l'avoine, etc., l'unité principale est le décimètre cube. qui prend alors le nom de *litre*. Mais le litre n'est pas employé sous la forme cubique; sa forme est celle d'un cylindre dont la capacité intérieure est équivalente à un décimètre cube.

Les multiples du litre sont : le *décalitre* qui vaut 10 litres, l'*hectolitre* qui vaut 100 litres, le *kilolitre* qui vaut 1000 litres. Le *myrialitre* n'est pas usité. Les subdivisions du litre sont : le *décilitre* ou dixième de litre, le *centilitre* ou centième de litre, le *millilitre* ou millième de litre.

On peut facilement évaluer en mètres-cubes, décimètres cubes, centimètres cubes, etc., un des multiples du litre ou une de ses subdivisions. Par exemple, le décilitre vaut 100 centimètres cubes, car il est la dixième partie du litre, et le litre est un décimètre cube qui contient 1000 centimètres cubes. De même, le kilolitre vaut un mètre cube, car il contient mille litres ou décimètres cubes et il y a 1000 décimètres cubes dans un mètre cube.

## MESURES DE POIDS.

L'unité des mesures de pesanteur est le *gramme*. C'est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, à la température de 4 degrés 3 dixièmes au-dessus

de zéro, c'est-à-dire à la température à laquelle l'eau pèse le plus sous un volume donné.

Les multiples du gramme sont : le *myriagramme* qui vaut 1000 grammes, le *kilogramme* qui vaut 1000 grammes, l'*hectogramme* qui vaut 100 grammes, le *décagramme* qui vaut 10 grammes. Les sous-multiples du gramme sont : le *décigramme* ou dixième de gramme, le *centigramme* ou centième de gramme, le *milligramme* ou millième de gramme.

## MONNAIES.

Le *franc* est l'unité monétaire. C'est un alliage d'argent et de cuivre qui pèse 5 grammes. Il y a dans les pièces d'argent qui ont cours en France  $9/10$  d'argent et  $1/10$  de cuivre.

Les multiples du franc ne sont pas usités. Parmi ses subdivisions, deux seulement sont en usage ; c'est le *décime* ou dixième de franc et le *centime* ou centième de franc.

Les pièces de monnaie en cuivre sont celles d'un décime et celles d'un demi-décime ou cinq centimes.

Il y a des pièces en argent d'un quart de franc ou 25 centimes qui pèsent  $1^s.25$  ; d'un demi-franc ou 50 centimes qui pèsent  $2^s.5$  ; d'un franc qui pèsent, comme nous l'avons dit, 5 grammes ; de deux francs qui pèsent 10 grammes ; de cinq francs qui pèsent 25 grammes. On peut ainsi connaître le poids d'une somme quelconque en argent. 200 francs pèsent 200 fois 5 grammes ou un kilogramme ; 1000 francs pèsent 1000 fois 5 grammes ou 5 kilogrammes.

Les pièces en or de 20 francs pèsent  $6^s,45$  ;  
celles de 40 francs pèsent  $12^s,903$ .

---

### CALCUL DÉCIMAL.

Avant de nous occuper de la manière d'opérer les conversions de mesures rendues indispensables par la nouvelle législation, il n'est pas hors de propos de rappeler aussi brièvement que possible les principales règles du calcul décimal.

Les chiffres qui expriment les nombres entiers sont séparés, par une virgule, des chiffres qui représentent les fractions décimales. Le premier chiffre après la virgule exprime des dixièmes ; le deuxième, des centièmes ; le troisième, des millièmes, etc. Ainsi,  $72,435$  s'énoncera 72 entiers, 4 dixièmes, 3 centièmes, 5 millièmes, ou 435 millièmes.

Le déplacement de la virgule d'un rang vers la droite, rend le nombre sur lequel on opère 10 fois plus grand. Ainsi, pour multiplier  $72,435$  par 10, il faut porter la virgule après le 4, et dire :  $724,35$ , qui s'énonce 724 entiers 35 centièmes. Ce nombre est dix fois plus grand que le premier, parce que chacun de ses chiffres exprime des unités 10 fois plus grandes que celles qu'il exprimait précédemment ; en effet, le 5 qui exprimait des millièmes, exprime maintenant des centièmes, le 3 qui exprimait des centièmes, exprime maintenant des dixièmes, etc. En déplaçant la virgule de deux rangs vers la droite,

le nombre sur lequel on opère devient 100 fois plus grand, et ainsi de suite.

Par une raison analogue, le déplacement de la virgule d'un rang vers la gauche, rend le nombre 10 fois plus petit; ce même nombre devient 100 fois plus petit, si la virgule est déplacée de deux rangs vers la gauche.

En règle générale, pour rendre un nombre dix, cent, mille, dix-mille..... fois plus grand ou plus petit, il faut avancer la virgule de un, deux, trois, quatre.....rangs vers la droite ou vers la gauche.

L'addition, la soustraction, la multiplication et la division des nombres décimaux se font comme les mêmes opérations pour les nombres entiers, toutefois avec les modifications suivantes :

Pour l'addition et la soustraction, on doit placer les unités de même ordre dans la même colonne verticale, de manière que les virgules de ces nombres soient les unes sous les autres et soient placées de même dans la somme ou dans le reste.

On fait la multiplication sans avoir égard à la virgule; seulement, on sépare à la droite du produit autant de chiffres qu'il y a de décimales dans le multiplicande et le multiplicateur réunis.

Dans la division, si le dividende et le diviseur ont le même nombre de décimales, on efface la virgule, et on opère de la même manière que si ces deux nombres étaient entiers. Si l'un des deux termes de la division a moins de décimales que l'autre, on y ajoute des zéros en

nombre suffisant pour que le dividende et le diviseur aient le même nombre de décimales ; on efface alors la virgule et on opère comme dans le cas précédent.

Une division se fait rarement sans reste. Lorsqu'on y est parvenu , si l'on veut continuer la division , on met une virgule après le quotient, on ajoute un zéro au reste , on divise ce nouveau dividende par le diviseur et l'on écrit le quotient à la suite de la virgule. Si l'on obtient encore un reste , on ajoute un zéro à ce reste et on continue de même la division , jusqu'à ce qu'on n'ait plus de reste ou jusqu'à ce qu'on ait au quotient un nombre de décimales suffisant pour l'approximation désirée.

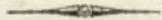
Un nombre peut être donné avec beaucoup de décimales, la plupart très-inutiles, en raison de la petitesse des quantités qu'elles expriment. Alors on en néglige quelques-unes , c'est-à-dire qu'on les supprime ; mais , dans ce cas , si le premier des chiffres supprimés est plus grand que 5, on doit augmenter d'une unité le dernier de ceux que l'on conserve. En voici un exemple : je suppose que l'on ait  $28^m,342956$  ; il est évident qu'il y a trois décimales de trop , puisqu'il n'y a pas de parties décimales du mètre plus petites que le millimètre ; alors on supprime les trois derniers chiffres 956, et l'on écrit  $28^m,343$  , en remplaçant le dernier des chiffres conservés 2 par 3 , parce que le premier des chiffres supprimés 9 est plus grand que 5.

Cependant si le nombre qui contient beaucoup de décimales devait être multiplié par un autre

nombre, il faudrait conserver tous les chiffres décimaux, parce que l'erreur fort légère que l'on commettrait par leur suppression, répétée autant de fois qu'il y a d'unités au multiplicateur, pourrait devenir très-considérable. Ce n'est qu'alors qu'on pourra supprimer les décimales jugées inutiles.

Dans les tableaux de conversions qui sont renfermés dans ce livre, nous avons quelquefois poussé l'approximation jusqu'à 7 ou 8 décimales, afin d'avoir des résultats plus exacts. Dans les opérations qui ne demanderont pas une exactitude bien rigoureuse, on pourra supprimer une partie des décimales, en ayant soin de *forcer* la dernière décimale conservée, c'est-à-dire de l'augmenter d'une unité, si le chiffre suivant que l'on supprime est plus grand que 5, ou est 5, et qu'il soit suivi d'un autre nombre.

Lorsqu'au contraire on désirera un résultat aussi rapproché que possible de la vérité, ou que le multiplicateur sera un nombre considérable, il faudra conserver le rapport tel qu'on le trouvera dans nos tableaux et on ne retranchera quelques décimales qu'au produit.





---

## TABLEAUX COMPARATIFS

DES ANCIENNES MESURES ET DES NOUVELLES MESURES  
LÉGALES.

---

Les diverses mesures que la nouvelle législation est appelée à remplacer par un système uniforme de poids et de mesures, étaient si multipliées dans le département de la Haute-Garonne, que, pour donner à notre travail toute l'utilité dont il était susceptible, nous avons dû rechercher les mesures usitées dans chacune des communes de ce département. Ces recherches longues et souvent difficiles étaient d'autant plus nécessaires que dans des localités très-rapprochées, et ayant entre elles des relations très-fréquentes, les mesures analogues offrent les plus notables différences sous le rapport de leur grandeur, de leur dénomination, de leurs subdivisions.

Quelques mesures sont employées dans toute l'étendue du département. C'est : pour les mesures de longueur, la *toise* et l'*aune de Paris* ; pour les mesures itinéraires, la *lieue de Languedoc* ou de *pays* et la *petite lieue* ; pour les poids, la *livre poids de marc* et la *livre poids de table*.

Les mesures agraires et celles de capacité sont celles qui ont éprouvé le plus de variations ; aussi le nombre en est-il considérable. Cependant, pour mesurer les grains, les halles sont depuis long-temps pourvues de mesures métriques ; le cours des grains est aussi fixé suivant le prix de l'hectolitre, de sorte que cette mesure est connue dans toutes les localités. Malgré cela, nous indiquerons les anciennes mesures de capacité pour les grains et nous donnerons leurs rapports avec l'hectolitre. Ce rapprochement pourra être utile dans quelques circonstances.

Pour faciliter les recherches de ceux qui auront à opérer des conversions de mesures, nous avons énuméré successivement les anciennes mesures de chaque commune du département. Nous avons classé les communes dans les cantons dont elles font partie, en ayant soin d'indiquer celles dont les mesures sont les mêmes que celles du chef-lieu du canton et celles qui en diffèrent.

Le département de la Haute-Garonne, se divise en quatre arrondissements dont les chefs-lieux sont : Toulouse, Muret, St-Gaudens et Villefranche.

L'arrondissement de Toulouse renferme douze cantons dont les chefs-lieux sont : Toulouse qui avec quelques communes voisines forme quatre cantons, Cadours, Castanet, Fronton, Grenade, Léguevin, Monastruc, Verfeil et Villemur.

L'arrondissement de Muret renferme 10 cantons dont les chefs-lieux sont : Muret, Auterive, Carbonne, Cazères, Cintegabelle, Le Fousseret, Montesquieu-Volvestre, Rieumes, Rieux et St-Lys.

L'arrondissement de St-Gaudens renferme 11 cantons dont les chefs-lieux sont : St-Gaudens, Aspet, Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Boulogne, l'Isle-en-Dodon, Montréjeau, St-Béat, St-Bertrand, St-Marty et Salies.

L'arrondissement de Villefranche renferme 6 cantons dont les chefs-lieux sont : Villefranche, Caraman, Lanta, Montgiscard, Nailloux et Revel.

---

---

## MESURES

USITÉES DANS TOUTE L'ÉTENDUE DU DÉPARTEMENT.

---

### MESURES DE LONGUEUR.

#### TOISE.

La toise vaut 6 pieds; le pied vaut 12 pouces; le pouce, 12 lignes; la ligne, 12 points.

Comme nous l'avons dit, la toise a été modifiée par un décret du 12 février 1812. Nous donnerons le rapport de la toise au mètre, avant et après cette modification.

#### Avant 1812.

	Mètre.
La toise égalait. . . . .	1 ,9490365
Le pied. . . . .	0 ,3248394
Le pouce. . . . .	0 ,0270699
La ligne. . . . .	0 ,0022558
Le point. . . . .	0 ,0001879
	Toise.
Le mètre égalait. . . . .	0 ,5130740

#### Depuis 1812.

	Mètres.
La toise vaut. . . . .	2 ,
Le pied. . . . .	0 ,3333333
Le pouce. . . . .	0 ,0277777
La ligne. . . . .	0 ,0025148
Le point. . . . .	0 ,0001929
	Toise.
Le mètre vaut. . . . .	0 ,5

#### AUNE DE PARIS.

L'aune servait principalement à mesurer les étoffes. Elle se divise en demies, quarts, huitièmes, seizièmes,

trente-deuxièmes, tiers, sixièmes, douzièmes, vingt-quatrièmes et quarante-huitièmes.

L'aune de Paris a aussi été modifiée en 1812.

**Avant 1812.**

L'aune égalait. . . . . Mètre. 1 ,1883859

Pour l'évaluation des fractions de l'aune, une exactitude aussi rigoureuse étant inutile, nous ne pousserons l'approximation qu'à quatre décimales.

	Mètre.
Une demi-aune égalait. . . . .	0 ,5942
Un quart d'aune. . . . .	0 ,2971
Un huitième. . . . .	0 ,1485
Un seizième. . . . .	0 ,0743
Un trente-deuxième. . . . .	0 ,0371
Un tiers. . . . .	0 ,3961
Un sixième. . . . .	0 ,1981
Un douzième. . . . .	0 ,0990
Un vingt-quatrième. . . . .	0 ,0495
Un quarante-huitième. . . . .	0 ,0248

Le mètre égalait. . . . . Aune. 0 ,8414775

**Depuis 1812.**

	Mètre.
L'aune égale. . . . .	1 ,2
Une demi-aune. . . . .	0 ,6
Un quart d'aune. . . . .	0 ,3
Un huitième. . . . .	0 ,15
Un seizième. . . . .	0 ,075
Un trente-deuxième. . . . .	0 ,0375
Un tiers d'aune. . . . .	0 ,4
Un sixième. . . . .	0 ,2
Un douzième. . . . .	0 ,1
Un vingt-quatrième. . . . .	0 ,05
Un quarante-huitième. . . . .	0 ,025

Le mètre égale. . . . . Aune. 0 ,8333 . . .

## MESURES ITINÉRAIRES.

## LIEUE DE LANGUEDOC.

Cette lieue, qui était usitée dans tout le midi de la France, était appelée communément *lieue de pays*. Elle était de 3000 toises.

	Mètres.
Une lieue de Languedoc égale. . . . .	5847,11
	Lieue.
Un myriamètre égale. . . . . ! . . . . .	1,71

## PETITE LIEUE.

La petite lieue est les deux tiers de la lieue de pays; elle a par conséquent 2000 toises de longueur.

	Mètres.
Une petite lieue égale. . . . .	3898
	Liens.
Un myriamètre égale. . . . .	2,565

## LIEUE DE 25 AU DEGRÉ.

Le quart du méridien terrestre est divisé en 90 degrés. Chaque degré renferme 25 lieues. Ce qui fait 2250 lieues pour le quart du méridien. Cette distance a une longueur de 5.130.740 toises ou de 10.000.000 de mètres, de sorte que la lieue égale 5.130.740 toises divisées par 2250, ce qui équivaut à 2280<sup>5</sup>,329.

Pour évaluer en mètres la longueur d'une lieue commune de 25 au degré, il faut diviser 10.000.000 mètres par 2250, ce qui donne pour chaque lieue une longueur de 4444<sup>m</sup>,44.

	L. com.
Un myriamètre égale. . . . .	2,25

## LIEUE MARINE DE 20 AU DEGRÉ.

Du pôle à l'équateur, il y a 90 fois 20 ou 1800 lieues marines.

Or, 5.450.740 toises divisées par 1800 donne pour la longueur de la lieue marine 2850<sup>t</sup>,411.

En divisant 10.000.000 mètres par 1800, on trouve aussi que la lieue marine a 5555<sup>m</sup>,56 de longueur.

	L. mar.
Un myriamètre vaut. . . . .	1 ,8

## LIEUE DE POSTE.

La lieue de poste est de 2000 toises métriques ou de 4000 mètres.

La poste vaut 2 lieues de poste.

	L. d ep.
Un myriamètre vaut. . . . .	2 ,5

## MESURES DE SURFACE.

## TOISE CARRÉE.

La toise carrée contient 36 pieds carrés ; le pied carré, 144 pouces carrés ; le pouce carré, 144 lignes carrées. La toise carrée contient aussi six toise-pieds ; la toise-pieds, 12 toise-pouces ; la toise-pouces, 12 toise-lignes ; la toise-lignes, 12 toise-points.

On appelle toise-pieds, un rectangle d'une toise de base et d'un pied de hauteur ; la toise-pouces est un rectangle d'une toise de base et d'un pouce de hauteur, et ainsi de suite.

## TOISE CARRÉE ANCIENNE.

	Mètres carrés.
La toise carrée égale. . . . .	3 ,7987425
Le pied carré. . . . .	0 ,1055206

## DANS TOUT LE DÉPARTEMENT.

29

Le pouce carré. . . . .	0 ,0007328
La ligne carrée. .. . . .	0 ,0000051
La toise-pieds. . . . .	0 ,6331238
La toise-pouces. . . . .	0 ,0527603
La toise-lignes. . . . .	0 ,0043967
La toise-points. . . . .	0 ,0003664
	Toise carrée.
Le mètre carré vaut. . . . .	0 ,263245

## TOISE MÉTRIQUE CARRÉE.

	Mètres carrés.
La toise carrée égale. . . . .	4 ,
Le pied carré. . . . .	0 ,1111111
Le pouce carré. . . . .	0 ,0007716
La ligne carrée. . . . .	0 ,0000054
La toise-pieds. . . . .	0 ,6666666
La toise-pouces. . . . .	0 ,0555555
La toise-lignes. . . . .	0 ,0046296
La toise-points. . . . .	0 ,0003858
	Toise carrée.
Le mètre carré égale. . . . .	0 ,25

## AUNE CARRÉE.

Le peu d'usage de cette mesure, pour évaluer des surfaces, fait que nous n'en donnerons pas les subdivisions.

## AUNE ANCIENNE CARRÉE.

	Mètre carré.
L'aune carrée égale. . . . .	1 ,412261
	Aune carrée.
Le mètre carré égale. . . . .	0 ,708085

## AUNE MÉTRIQUE CARRÉE.

	Mètre carré.
L'aune carrée égale. . . . .	1 ,44
	Aune carrée.
Le mètre carré. . . . .	0 ,6944444
	3*

## MESURES DE SOLIDITÉ.

## TOISE CUBE.

La toise cube contient 216 pieds cubes; le pied cube, 1728 pouces cubes; le pouce cube, 1728 lignes cubes. Elle se divise aussi en 6 toise-toise-pieds; la t.-toise-pieds, en 12 t.-toise-pouces; la t.-toise-pouces, en 12 t.-toise-lignes; la t.-toise-lignes, en 12 t.-toise-points.

On appelle t.-toise-pieds un cube parallépipède rectangle qui a une toise carrée de base et un pied de hauteur; la t.-toise-pouces a une toise carrée de base et un pouce de hauteur; et ainsi de suite.

## TOISE CUBE ANCIENNE.

	Mètres cubes.
La toise cube vaut. . . . .	7 ,403887136
Le pied cube. . . . .	0 ,034277259
Le pouce cube. . . . .	0 ,000019836
La ligne cube égale. . . . .	0 ,000000011
La toise-toise-pieds . . . . .	1 ,233981189
La toise-toise-pouces. . . . .	0 ,102831766
La t.-toise-lignes. . . . .	0 ,008569314
La t.-toise-points. . . . .	0 ,000714109
	Toise cube.
Le mètre cube égale. . . . .	0 ,1350642

## TOISE MÉTRIQUE CUBE.

	Mètres cubes.
La toise cube égale. . . . .	8 ,
Le pied cube. . . . .	0 ,037037037
Le pouce cube. . . . .	0 ,000021433
La ligne cube. . . . .	0 ,000000012
La t.-toise-pieds. . . . .	1 ,333333333
La t.-toise-pouces. . . . .	0 ,111111111
La t.-toise-lignes. . . . .	0 ,009259259
La t.-toise-points. . . . .	0 ,000771650
	Toise cube.
Le mètre cube égale. . . . .	0 ,125

**MESURES AGRAIRES.****ARPENT DES EAUX-ET-FORÊTS.**

Cette mesure n'est plus usitée dans le département depuis très-long-temps. Elle servait surtout à mesurer les forêts nationales et était aussi employée dans les actes publics. Cet arpent contenait 100 perches carrées. La perche carrée des eaux-et-forêts avait 22 pieds de côté.

	Ares.
L'arpent égale. . . . .	51 ,072
La perche carrée. . . . .	0 ,5107

	Arpent.
L'hectare égale. . . . .	1 ,958

**POIDS.****LIVRE POIDS DE MARC.**

La livre poids de marc contient 2 mares ; le marc , 8 onces ; l'once , 8 gros ; le gros , 3 deniers ou scrupules ; le denier , 24 grains. Elle était en usage dans toute la France.

**LIVRE ANCIENNE.**

	Grammes.
La livre égale. . . . .	489 ,506
Le marc. . . . .	244 ,753
L'once. . . . .	30 ,594
Le gros. . . . .	3 ,824
Le denier ou scrupule. . . . .	1 ,275
Le grain. . . . .	0 ,053

	Livres.
Le kilogramme vaut. . . . .	2 ,0428765

## LIVRE MÉTRIQUE.

	Grammes.
La livre égale...	500 ,
Le marc. . . . .	250 ,
L'once. . . . .	31 ,25
Le gros. . . . .	3 ,906
Le denier. . . . .	1 ,302
Le grain. . . . .	0 ,054

Le kilogramme vaut 2 livres métriques.

## LIVRE POIDS DE TABLE.

La livre poids de table était usitée dans le Languedoc et la Provence. Elle se subdivise , comme la livre poids de marc , en 16 onces ; l'once , en 8 gros , etc.

	Grammes.
La livre égale. . . . .	407 ,922
L'once. . . . .	25 ,495
Le gros. . . . .	3 ,187
Le grain. . . . .	0 ,044

	Livres.
Le kilogramme égale. . . . .	2 ,45145

---

Maintenant que nous avons parlé des anciennes mesures usitées dans toute l'étendue du département de la Haute-Garonne, nous allons donner les mesures particulières à chaque localité.

## ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE.

### CANTON DE TOULOUSE.

Les communes de TOULOUSE, Balma, Beauzelle, Belpech, Blagnac, Castelginest, Castelmaurou, Castillon, Colomiers, Cornebarrieu, Croix-Bénite, Cugnaux, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac, Launaguet, l'Union, Montauriol, Montheron, Montdouzil, Montrabe, Péchauriol, Pechbonnieu, le Pin, Portet, Quint, Ramonville, Rouffiac, St-Alban, St-Génès, St-Loup et Tournefeuille, se servent des mesures suivantes :

#### MESURES DE LONGUEUR.

##### *Canne de Toulouse.*

La canne de Toulouse contient 8 empan; l'empan, 8 pouces; le pouce, 8 lignes; la ligne, 8 points.

	Mètres.
La canne de Toulouse égale. . .	1 ,7961
L'empan. . . . .	0 ,2245
Le pouce. . . . .	0 ,0281
La ligne. . . . .	0 ,0035
Le point. . . . .	0 ,0004
	Canne.
Le mètre égale. . . . .	0 ,55676

## MESURES DE SURFACE.

*Canne carrée de Toulouse.*

La canne carrée de Toulouse contient 64 empaus carrés ; l'empan carré , 64 pouces carrés ; le pouce carré , 64 lignes carrées. Elle se divise aussi en 8 canne-empans ; la canne-empans , en 8 canne-pouces ; la canne-pouces , en 8 canne-lignes ; la canne-lignes , en 8 canne-points.

On appelle canne-empans, un rectangle qui a une canne de base et un empan de hauteur ; canne-pouces , un rectangle qui a une canne de base et un pouce de hauteur , et ainsi de suite.

	Mètres.
La canne carrée de Toulouse égale.	3 ,2259432
L'empan carré. . . . .	0 ,0504054
Le pouce carré. . . . .	0 ,0007876
La ligne carrée. . . . .	0 ,0000123
La toise-empans. . . . .	0 ,4052429
La toise-pouces. . . . .	0 ,0504054
La toise-lignes. . . . .	0 ,0063007
La toise-points. . . . .	0 ,0007876
	Canne carrée.
Le mètre carré vaut. . . . .	0 ,3099868

## MESURES DE SOLIDITÉ.

*Canne cube de Toulouse.*

La canne cube de Toulouse contient 512 empaus cubes ; l'empan cube , 512 pouces cubes ; le pouce cube , 512 lignes cubes. Elle se divise aussi en 8 canne-canne-empans ; la canne-canne-empans , en 8 canne-canne-pouces ; la canne-canne-pouces , en 8 canne-canne-lignes ; la canne-canne-lignes , en 8 canne-canne points.

On appelle canne-canne-empans, un parallépipède rectangle qui a une canne carrée de base et un empan de hauteur; une canne-canne-pouces a une canne carrée de base et un pouce de hauteur, et ainsi de suite.

	Mètres carrés.
La canne cube de Toulouse égale. . . . .	5 ,794087946
L'empan cube. . . . .	0 ,011316578
Le pouce cube. . . . .	0 ,000022103
La ligne cube. . . . .	0 ,000000043
La canne-canne-empans. . . . .	0 ,724260993
La canne-canne-pouces. . . . .	0 ,090532624
La canne canne-lignes. . . . .	0 ,011316578
La canne-canne-points. . . . .	0 ,001414572
	Canne.
Le mètre cube égale. . . . .	0 ,1725887

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Toulouse.*

L'arpent de Toulouse contient 4 pugnères; la pugnère, 8 boisseaux; le boisseau, 18 perches carrées. La perche carrée a 14 empans de côté, mesure de la canne de Toulouse, et contient, par conséquent, 196 empans carrés.

	Ares.
L'arpent de Toulouse égale. . . . .	56 ,9033
La pugnère. . . . .	14 ,2258
Le boisseau. . . . .	1 ,7782
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,75697

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

Quoique à Toulouse et dans tout le reste du département de la Haute-Garonne, on se serve habituel-

lement de l'hectolitre pour mesurer les grains , nous donnerons cependant les anciennes mesures , parce qu'elles servent encore à quelques usages.

### *Setier de Toulouse.*

Le setier de Toulouse contient 4 pugnères ; la pugnère contient 8 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Toulouse égale. . . . .	93 ,261
La pugnère. . . . .	23 ,315
Le boisseau. . . . .	2 ,914
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,0723

Ce setier servait à mesurer tous les grains , excepté l'avoine qui avait une mesure particulière dont voici le rapport à l'hectolitre :

	Litres.
Le setier d'avoine valait. . . . .	111 ,231
La pugnère. . . . .	27 ,808
Le boisseau. . . . .	3 ,776
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,899

### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

#### *Pièce de Toulouse.*

Le vin se vend en gros à Toulouse à la pièce ; la pièce vaut 100 pégas ; le péga , 8 uchaux.

	Litres
La pièce de Toulouse égale . . . . .	316 ,827
Le péga. . . . .	3 ,168
L'uchau. . . . .	0 ,396
	Pégas.
L'hectolitre vaut. . , . . . . .	31 ,563

## MESURES DE CAPACITÉ POUR L'HUILE.

*Livre de Toulouse.*

L'huile se vend en détail dans de petites mesures, dont la principale est censée contenir une livre poids de table.

La livre vaut. . . . .	<sup>Litre.</sup> 0 ,4408
Le litre vaut. . . . .	<sup>Livres.</sup> 2 ,2683

## MESURES DU BOIS DE CHAUFFAGE.

*Pagelle.*

On se servait autrefois à Toulouse, pour mesurer le bois de chauffage, d'un cerceau de fer appelé Pagelle, dans lequel on rangeait les bûches qui devaient avoir 5 empan un tiers de longueur, l'onglet non-compris. Mais l'usage était devenu général de surcharger la pagelle, c'est-à-dire d'ajouter quelques bûches à celles contenues dans le cerceau. Cette surcharge, d'abord arbitraire, fut ensuite fixée par la mairie, et c'est d'après cette dernière évaluation, que nous avons établi le rapport de la pagelle surchargée au stère ou mètre cube.

La pagelle surchargée égale. . .	<sup>Stère.</sup> 1 ,25
Le stère vaut. . . . .	<sup>Pagelle.</sup> 0 ,8

*Bûcher de Toulouse.*

A Toulouse et aux environs, on vend aussi le bois à bûcher. Pour avoir la dimension du bûcher en mesures métriques, il faut multiplier la hauteur du bûcher

par sa longueur, multiplier le produit par la longueur de la bûche, et réduire ce résultat en stères.

Le bûcher de Toulouse a 9 emfans de longueur, 5 emfans de largeur ; la bûche a 5 emfans un tiers.

	Mètres.
Longueur du bûcher, 9 emp. ou	2 ,0206
Largeur du bûcher 5 emp. ou	1 ,1226
Longueur de la bûche 5 em. 1/2 ou	1 ,1974
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	2 ,716
	Stères.
Le bûcher de Toulouse égale. . .	2 ,716
	Bûcher.
Le Stère vaut. . . . .	0 ,368

Les communes de Dremil-Lafage, de Mons et de Mondonville n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de TOULOUSE.

Les communes de Dremil-Lafage et de Mons se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pièce de 100 pégas de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher de Verfeil.

La commune de Mondonville se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et péga de Cadours.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois.* — Bûcher de Muret.

---

### CANTON DE CADOURS.

Les communes de CADOURS, Brignemont, Cox, Lamothe-Cabanac, Laréole, Puisségur et Séguenville se servent des mesures ci-après désignées :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

##### *Sac de Cadours.*

Le sac de Cadours contient 3 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux ; le boisseau, 2 coupes.

	Litres.
Le sac de Cadours vaut. . . . .	79,110
La pugnère. . . . .	26,370
Le boisseau. . . . .	3,296
La coupe. . . . .	1,648
	Sac.
L'hectolitre vaut. . . . .	1,264

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

A Cadours et dans les autres communes que nous avons désignées, la vente en gros du vin se fait à la velte ; la vente en détail, au péga.

*Velte.*

La velte vaut. . . . .	Litres- 7 ,60
L'hectolitre vaut. . . . .	Veltes. 13 ,15

*Péga de Cadours.*

Le péga de Cadours contient 2 pintes ; la pinte , 4 uchaux.

Le péga de Cadours vaut . . . .	Litres. 3 ,782
La pinte. . . . .	1 ,891
L'uchau. . . . .	0 ,473

L'hectolitre vaut. . . . .	pégas. 26 ,4409
----------------------------	--------------------

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Canne de Beaumont-de-Lomagne.*

On se sert à Cadours , pour mesurer le bois de chauffage, de la canne de Beaumont-de-Lomagne, petite ville du département de Tarn-et-Garonne. La canne de Beaumont est un bûcher qui a 8 emfans de longueur et 8 emfans de hauteur. Les bûches ont 5 emfans un tiers de longueur.

Longueur du bûcher, 8 emfans, ou	Mètre- 1 ,796
Hauteur du bûcher, 8 emfans, ou	1 ,796
Longueur de la bûche, 5 em. 1/2 ou	1 ,197
La canne de Beaumont vaut. . .	Stères. 3 ,863

Le stère vaut. . . . . <sup>Canne,</sup> 0 ,2589

Les communes de Bellegarde , Belleserre , Castéra, Caubiac, Drudas , Garac , le Grès , Lagraulet, Pelleport et Vignaux n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de CADOURS, leur chef-lieu de canton.

Les communes de Bellegarde , Caubiac , Garac et Vignaux se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Lévigac , dans le canton de Léguevin.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et péga de Cadours.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures des bois.* — Canne de Cadours.

Les communes de Belleserre et de Lagraulet se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

##### *Eminée de Belleserre.*

L'éminée de Belleserre contient 452 perches carrées, mesure de Toulouse; elle se divise en 4 pugnères; la pugnère, en 8 boisseaux; le boisseau renferme 13 perches carrées et demie.

L'éminée de Belleserre vaut. . . <sup>Ares.</sup> 42 ,6775  
 La pugnère. . . . . 10 ,6694

4\*

	Are.
Le boisseau . . . . .	1 ,3337
La perche carrée . . . . .	0 ,0988
	Eminées
L'hectare vaut . . . . .	2 ,3413

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LE BLÉ.

*Setier de Belleserre.*

Le setier de Belleserre contient 4 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Belleserre égale. . .	104 ,751
La pugnère . . . . .	26 ,183
Le boisseau . . . . .	3 ,273
	Setier.
L'hectolitre égale . . . . .	0 ,955

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

Les ventes de vin en gros se font à la velte ; celles en détail se font à la pinte.

*Barrique de Belleserre.*

La barrique de Belleserre contient 24 veltes.

	Litres.
La barrique de Belleserre vaut. .	190 ,094
La velte . . . . .	7 ,921
	Veltes.
L'hectolitre égale . . . . .	12 ,535

*Pinte de Belleserre.*

La pinte de Belleserre contient 4 uchaux.

	Litre.
La pinte de Belleserre vaut. . .	1 ,936

L'uchau. . . . . 0 ,484

L'hectolitre vaut. . . . . 51 <sup>Pintes.</sup> ,662

*Mesures de capacité pour l'huile.* — La livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de Beaumont-de-Lomagne usitée à Cadours.

La commune de Castéra se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pinte de Grenade.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — La livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Grenade.

Les communes de Drudas , Le Grès , Pelleport , se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesure de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pinte de Grenade.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Beaumont-de-Lomagne usité à Cadours.

**CANTON DE CASTANET.**

Les communes de CASTANET, Auzeville, Auzielle, Auzil, Labège, Mervilla, Péchabou, Pechbusque, Rebigue, St-Orens, Vieille-Toulouse et Vigoulet se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

Les ventes en détail se font au péga ; celles en gros, à la velte.

*Péga de Castanet.*

Le péga de Castanet contient 4 quarts ; le quart, 2 uchaux.

	Litres.
Le péga de Castanet vaut. . . . .	3 ,782
Le quart. . . . .	0 ,945
L'uchau. . . . .	0 ,473
	pégas.
L'hectolitre. . . . .	26 ,441

*Velte.*

	Litres.
La velte vaut. . . . .	7 ,595
	Veltes.
L'hectolitre vaut. . . . .	13 ,167

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Pagelle et bûcher de Toulouse.

Les communes d'Auréville, Clermont, Goyrans et Lacroix-Falgarde n'ont pas leurs mesures entièrement conformes à celles de CASTANET ; elles se servent des suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier d'Auterive.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pèga et velte de Castanet.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures des bois de chauffage.* — Bûcher d'Auterive.

### CANTON DE FRONTON.

La commune de FRONTON se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Villemur.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Villemur.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Villemur.

#### MESURES AGRAIRES.

#### *Eminée de Fronton.*

L'éminée de Fronton contient 480 perches carrées ; elle se divise en 4 razées ; la razée, en 8 boisseaux ; le boisseau en 15 perches carrées.

L'éminée de Fronton vaut. . . . .	47	<sup>Ares.</sup> 8750
La razée. . . . .	11	,9688

Le boisseau . . . . .	1	<sup>Are</sup> 4961
La perche carrée. . . . .	0	,0988
L'hectare vaut. . . . .	2	<sup>Eminées.</sup> ,08877

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Villemur.

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

La vente en détail se fait à la pinte et au péga qui est le même que celui de Toulouse. Le vin en gros se vend à la pièce composée de 100 pégas. Les ventes se font aussi quelquefois à la velte.

*Péga de Fronton.*

Le péga contient 2 pintes ; la pinte, 4 uchaux.

La pièce de 100 pégas vaut. . . . .	316	<sup>Litres.</sup> ,827
Le péga. . . . .	3	,468
La pinte. . . . .	1	,584
L'uchau. . . . .	0	,396
L'hectolitre vaut. . . . .	31	<sup>Pégas.</sup> ,563

*Velte.*

La velte vaut. . . . .	7	<sup>Litres.</sup> ,595
L'hectolitre vaut. . . . .	13	<sup>Veltes.</sup> ,167

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Villemur.

*Mesures du bois.* — Bûcher de Villemur.

Aucune des communes du canton de FRONTON n'a les mêmes mesures que le chef-lieu ; cela vient de ce que ,

lors de la première division du territoire français en départements, districts, cantons, FRONTON était compris dans le canton de Villemur ; et que les communes comprises aujourd'hui dans le canton de Fronton étaient alors comprises pour la plupart dans les cantons de Bruguères et de Castelnau-d'Estretfonds.

Les communes de Bonloc, St-Jory et St-Sauveur se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et péga de Castanet.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesure du bois.* — Bûcher d'Auterive.

---

Les communes de Bruguères, Cépet, Gargas, Grantour, Labastide, Lespinasse, Montjoire, Novital, Villarès et Villeneuve se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Péga de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures des bois de chauffage.* — Pagelle et bûcher de Toulouse.

---

La commune de Castelnau-d'Estretfonds se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Castelnaud-d'Estretfonds.*

L'arpent de Castelnaud-d'Estretfonds contient, comme celui de Toulouse, 576 perches carrées; mais il se divise d'une manière différente. Ainsi, il renferme 5 pugnères et 2 boisseaux; la pugnère contient 6 boisseaux; le boisseau, 18 perches carrées.

	Ares.
L'arpent de Castelnaud vaut. . . . .	56 ,9034
La pugnère. . . . .	10 ,6694
Le boisseau. . . . .	1 ,7782
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,75597

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Péga et velte de Castanet.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher d'Auterive.

La commune d'Ondes se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pinte de Grenade.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Grenade.

La commune de St-Rustice emploie les mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Eminée de St-Rustice.*

L'éminée de St-Rustice contient 432 perches carrées. Elle se divise en 4 pugnères ; la pugnère , en 6 boisseaux ; le boisseau , en 18 perches carrées. Elle égale les trois quarts de l'arpent de Toulouse.

	Ares.
L'éminée de St-Rustice vaut. . .	42 ,6775
La pugnère. . . . .	10 ,6694
Le boisseau. . . . .	1 ,7782
La perche carrée. . . . .	0 ,0988

	Eminées.
L'hectare vaut. . . . .	2 ,34129

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et péga de Castanet.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher d'Auterive.

La commune de Vacquiers se sert des mesurés suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Villemur.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Villemur.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Villemur.

*Mesures agraires.* — Arpent de Villemur.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Villemur.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et péga de Fronton.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher de Villemur.

La commune de Villaudric se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Villemur.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Villemur.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Villemur.

#### MESURES AGRAIRES.

#### *Eminée de Villaudric.*

L'éminée de Villaudric contient 432 perches carrées, mesure de Toulouse ; elle se divise en 4 pugnères ; la pugnère, en 8 boisseaux ; le boisseau contient 13 perches et demie.

	Ares.
L'éminée de Villaudric vaut. . . . .	43 ,0875
La pugnère. . . . .	10 ,7718
Le boisseau. . . . .	1 ,3465
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Eminées.
L'hectare vaut. . . . .	2 ,32086

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Villemur.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et péga de Fronton.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Villemur.

**CANTON DE GRENADE.**

Les communes de GRENADE, Bretx, Le Burgaud, Launac, St-Cezert, St-Paul, Menville et Thil se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Grenade.*

L'arpent de Grenade a la même contenance que celui de Toulouse ; comme lui, il renferme 576 perches carrées ; mais il se subdivise d'une manière différente.

L'arpent de Grenade se divise en 4 cazaux ; le cazal, en 6 places ; la place, en 24 escats ou perches carrées.

L'arpent de Grenade vaut . . . . .	Ares. 56 ,9034
Le cazal. . . . .	14 ,2258
La place. . . . .	2 ,3710
L'escat. . . . .	0 ,0988

L'hectare. . . . .	Arpent. 1 ,75597
--------------------	---------------------

## MESURES DE CAPACITÉ FOUR LES GRAINS.

*Setier de Grenade.*

Il y avait à Grenade deux setiers différents : l'un servait à mesurer l'avoine, l'autre servait à mesurer tous les autres grains. Tous les deux se divisaient en 4 pugnères et en 32 boisseaux.

*Setier pour tous les grains , excepté l'avoine.*

	Litres.
Le setier valait. . . . .	101 ,771
La pugnère. . . . .	25 ,443
Le boisseau. . . . .	3 ,180
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,9826

*Setier pour l'avoine.*

	Litres.
Le setier valait. . . . .	135 ,582
La pugnère. . . . .	33 ,895
Le boisseau. . . . .	4 ,237
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,73756

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

Le vin se vend en gros à la barrique et à la velte ou verge ; en détail , il se vend à la pinte.

La barrique contient 24 veltes ou verges ; la velte, 5 pintes ; la pinte , 4 uchaux.

	Litres.
La barrique de Grenade vaut. . .	174 ,660
La velte. . . . .	7 ,277
La pinte. . . . .	1 ,455
L'uchau. . . . .	0 ,364
	Pintes.
L'hectolitre vaut. . . . .	68 ,705

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher de Grenade.*

Le bûcher de Grenade a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 9 empans ou. . . . .	2 ,0206
Hauteur, 5 empans 1/2 ou. . . . .	1 ,2348
Longueur de la bûche, 7 empans ou	1 ,5716
	<hr/> Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	5 ,9212
	Stères.
Le bûcher de Grenade vaut. . . .	3 ,9212
	Bûcher.
Le stère vaut. . . . .	0 ,25502

Les communes d'Aussonne, Daux, Merville, Montégut et Seilh n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de GRENADE, leur chef-lieu de canton.

Les communes d'Aussonne et de Seilh se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velle et péga de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Pagelle et bûcher de Toulouse.

La commune de Daux se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velle et péga de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher de Muret.

---

La commune de Merville emploie les mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et péga de Castanet.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Grenade.

---

La commune de Montégut se sert des mesures suivantes.

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Grenade.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pinte de Cadours.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher de Muret.

---

**CANTON DE LÉGUEVIN.**

Les communes de LÉGUEVIN, Brax, Plaisance et la Salvetat se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velle et péga de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Pagelle et bûcher de Toulouse.

Les communes de Lasserre, Lévignac, Mèrenville, Pibrac, Pradère, et Ste-Livrade n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de LÉGUEVIN, leur chef-lieu de canton.

Les communes de Lasserre, Lévignac, Mèrenville, Pradère et Ste-Livrade se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Grenade.

**MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.***Setier de Lévignac.*

Le setier de Lévignac contient 4 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Lévignac vaut. . . .	70,180
La pugnère: . . . . .	17,545
Le boisseau. . . . .	2,193

L'hectolitre vaut. . . . . <sup>Setier.</sup> 1,42496

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pinte de Cadours.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

La commune de Pibrac se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur :* Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pinte de Cadours.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Pagelle et Bûcher de Toulouse.

### CANTON DE MONTASTRUC.

Les communes de MONTASTRUC, Azas, Bazus, le Fossat, Garidech, St-Jean-l'Herm, Gemil, Lapeyrouse, Montpilot, Pauliac et Roqueserrière emploient les mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pèga de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Liyre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Pagelle et bûcher de Toulouse.

---

Les communes de Bessières et Buzet n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de MONTASTRUC, leur chef-lieu de canton.

La commune de Bessières se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Villemur.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Villemur.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Villemur.

*Mesures agraires.* — Arpent de Villemur.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Villemur.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pinte de Fronton.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Villemur.

*Mesures du bois.* — Bûcher de Villemur.

---

La commune de Buzet se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Velte et pinte de Cadours.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois.* — Pagelle et bûcher de Toulouse.

---

**CANTON DE VERFEIL.**

Les communes de VERFEIL, Bonrepos, Gauré, Lavalette, Paulet, St-Jean-des-Pierres, St-Marcel et St-Martin-des-Pierres se servent des mesures suivantes:

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pèga de Toulouse; velte et pinte de Castanet.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

**MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.***Bûcher de Verfeil.*

Les bûches doivent avoir 6 emfans de longueur, l'onglet non compris. Voici quelles sont les dimensions du bûcher de Verfeil :

	Mètres.
Longueur, 10 emfans ou. . . . .	2 ,245
Hauteur, 6 emfans ou. . . . .	1 ,347
Longueur de la bûche, 6 emfans ou	1 ,347
	<hr/>
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	4 ,074
	Stères.
Le bûcher de Verfeil vaut. . . .	4 ,074
	Bûcher.
Le stère vaut. . . . .	0 ,2454

La commune de Gagnague n'a pas ses mesures entièrement conformes à celles de VERFEIL, son chef-lieu de canton; elle se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Péga de Toulouse ; velte et pinte de Castanet.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois.* — Pagelle et bûcher de Toulouse.

---

### CANTON DE VILLEMUR.

Les communes de VILLEMUR, le BORN, Layrac et Mirepoix se servent des mesures suivantes :

#### MESURES DE LONGUEUR.

##### *Canne de Villemur.*

La canne de Villemur est un peu plus longue que la canne de Toulouse. Elle contient 8 empan ; l'empan, 8 pouces ; le pouce, 8 lignes.

	Mètre.
La canne de Villemur vaut. . .	1 ,8225918
L'empan. . . . .	0 ,2278240
Le pouce. . . . .	0 ,0284780
La ligne. . . . .	0 ,0035597
	Canne.
Le mètre vaut. . . . .	0 ,5486692

#### MESURES DE SURFACE.

##### *Canne carrée de Villemur.*

La canne carrée contient 64 empan carrés ; l'empan carré, 64 pouces carrés ; le pouce carré, 64 lignes carrées. Elle se divise aussi en 8 canne-empan ; la canne-

empans, en 8 canne-pouces ; la canne-pouces, en 8 canne-lignes ; la canne-lignes, en 8 canne-points.

On appelle canne-empans, un rectangle qui a une canne de base et un empan de hauteur ; canne-pouces, un rectangle qui a une canne de base et un pouce de hauteur.

	Mètres.
La canne carrée vaut. . . . .	3 ,3218409
L'empans carré. . . . .	0 ,0519038
Le pouce carré. . . . .	0 ,0008110
La ligne carrée. . . . .	0 ,0000127
La canne-empans. . . . .	0 ,4152301
La canne-pouces. . . . .	0 ,0519038
La canne-lignes. . . . .	0 ,0064880
La canne-points. . . . .	0 ,0008110
	Canne carrée.
Le mètre carré vaut. . . . .	0 ,3010379

#### MESURES DE SOLIDITÉ.

##### *Canne cube de Villemur.*

La canne cube de Villemur contient 512 empan cubes ; l'empans cube, 512 pouces cubes ; le pouce cube, 512 lignes cubes. La canne cube se divise aussi en 8 canne-canne-empans ; la canne-canne-empans, en 8 canne-canne-pouces ; la canne-canne-pouces, en 8 canne-canne-lignes ; la canne-canne-lignes, en 8 canne-canne-points.

On appelle canne-canne-empans, un parallépipède rectangle qui a une canne carrée de base et un empan de hauteur. Une canne-canne-pouces est un parallépipède rectangle qui a une canne carrée de base et un pouce de hauteur.

	Mètres cubes.
La canne cube vaut. . . . .	6 ,054359985
L'empans cube. . . . .	0 ,011824922
Le pouce cube. . . . .	0 ,000023096
La ligne cube. . . . .	0 ,000000045

	Mètre cube.
La canne-canne-empans. . . . .	0 ,756794998
La canne-canne-pouces. . . . .	0 ,094599375
La canne-canne-lignes.. . . .	0 ,011824922
La canne-canne-points. . . . .	0 ,001478115
	Canne cube.
Le mètre cube vaut. . . . .	0 ,165167

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Villemur.*

L'arpent de Villemur contient 441 lattes ou perches carrées. La perche carrée a 16 empans de côté, mesure de la canne de Villemur.

L'arpent contient 4 razées ; la razée, 8 boisseaux ; le boisseau, 13 perches carrées et 25 trente-deuxièmes.

	Ares.
L'arpent de Villemur vaut. . . . .	58 ,5972
La razée. . . . .	14 ,6495
Le boisseau. . . . .	1 ,8312
La latte ou perche carrée. . . . .	0 ,1326
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,70655

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Villemur.*

Le setier de Villemur contient 4 razes ; la raze, 8 boisseaux.

	Litres
Le setier de Villemur vaut. . . . .	101 ,453
La raze. . . . .	25 ,363
Le boisseau. . . . .	3 ,170
	Setier.
L'hectolitre vaut.. . . . .	0 ,98568

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Vente et péga de Fronton.

## MESURES DE CAPACITÉ POUR L'HUILE.

*Livre de Villemur.*

La livre vaut. . . . .	Litre. 0 ,502
Le litre vaut. . . . .	Livre. 1 ,99

## MESURES DES BOIS DE CHAUFFAGE.

*Canne ou bûcher de Villemur.*

La canne de bois de Villemur a les dimensions suivantes :

Longueur, 8 empans ou. . . . .	Mètre. 1 ,8226
Hauteur, 8 empans ou. . . . .	1 ,8226
Longueur des bûches, 5 em. 1 $\frac{1}{3}$ ou	1 ,2151
Produit des trois dimensions. . . . .	Mètres cubes. 4 ,0362
La canne vaut. . . . .	Stères. 4 ,0362
Le stère vaut. . . . .	Stère. 0 ,2477

## ARRONDISSEMENT DE MURET.

## CANTON DE MURET.

Les communes de MURET, Eaunes, Labastidette, Lacasse, Le Lherm, Lavernose, Pins et Justaret, Pinsaguel, Roquettes, St-Hilaire, Saubens, Seisses, Villate et Villeneuve-les-Cugnaux se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Muret.*

L'arpent de Muret est le même que celui de Toulouse ; mais il se divise d'une manière différente. Il contient 6 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux ; le boisseau, 12 perches carrées.

	Ares.
L'arpent de Muret vaut. . . . .	56 ,9054
La pugnère. . . . .	9 ,4859
Le boisseau. . . . .	1 ,1855
La perche carrée . . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,755968

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Muret.*

Le setier de Muret contient 4 pugnères et la pugnère 8 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Muret vaut. . . . .	106 ,394
La pugnère. . . . .	26 ,598
Le boisseau. . . . .	3 ,325
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,93991

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Char de Muret.*

En gros, le vin se vend au char ; au détail, il se vend à la pinte.

Le char contient 12 barrals ; le barral, 27 pintes ; la pinte, 4 uchaux.

	Litres.
Le char de Muret vaut. . . . .	637 ,465
Le barral. . . . .	53 ,122
La pinte. . . . .	4 ,967
L'uchau. . . . .	0 ,492
	Pintes.
L'hectolitre vaut. . . . .	50 ,8289

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher de Muret.*

Le bûcher de Muret a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 9 emans ou. . . . .	2 ,0206
Hauteur, 5 emans 1/2 ou. . . . .	1 ,2348
Longueur de la bûche, 5 em. 1/2 ou	1 ,2348
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	3 ,0809

Le bûcher de Muret vaut. . . . .	Stères. 5 ,0809
Le stère vaut. . . . .	Bûcher. 0 ,3245

Les communes du Fauga , de Frouzens , Labarthe , Lagardelle , Roques et St-Clar n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de MURET, leur chef-lieu de canton.

La commune du Fauga se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Sétérée de Bérat.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Muret.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de Muret.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois.* — Bûcher de Muret.

Les communes de Frouzens , Labarthe , Lagardelle et Roques se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Muret

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de Muret.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher de Muret.

La commune de Saint-Clar se sert des mesures suivantes.

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de St-Lys.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de St-Lys.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de St-Lys.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher de Muret.

---

### CANTON D'AUTERIVE.

Les communes d'AUTERIVE, Beaumont, Crépiac, Labruyère, Lagrace-Dieu, Vènerque et le Vernet se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

##### *Setier d'Auterive.*

Le setier d'Auterive contient 4 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux.

	Litres.
Le setier vaut. . . . .	99 ,779
La pugnère. . . . .	24 ,945
Le boisseau. . . . .	3 ,118
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,0022

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Péga d'Auterive.*

Le péga d'Auterive contient 4 pintes; la pinte, 2 uchaux.

	Litres.
Le péga d'Auterive vaut. . . . .	3 ,782
La pinte. . . . .	0 ,946
L'uchau. . . . .	0 ,473
	Pégas.
L'hectolitre vaut. . . . .	26 ,4409

## MESURES DE CAPACITÉ POUR L'HUILE.

*Livre d'Auterive.*

	Litre.
La livre vaut. . . . .	0 ,476
	Livres.
Le litre vaut. . . . .	2 ,105

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher d'Auterive.*

Le bûcher d'Auterive a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 9 empan ou. . . . .	2 ,0206
Hauteur, 5 empan 12 ou. . . . .	1 ,2348
Longueur de la bûche, 6 emp. ou	1 ,3471
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	3 ,3610
	Stères.
Le bûcher d'Auterive vaut. . . .	3 ,3610

Le stère vaut. . . . . 0 <sup>Bûcher.</sup> ,2975

---

Les communes d'Auribail, Mauressac, Miremont et Puydaniel n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles d'AUTERIVE, leur chef-lieu de canton.

La commune d'Auribail se sert des mesures suivantes:

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de St-Sulpice-de-Lézat dans le canton de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de Muret; char et pot de St-Sulpice-de-Lézat dans le canton de Carbonne.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de St-Sulpice-de-Lézat dans le canton de Carbonne.

---

La commune de Mauressac se sert des mesures suivantes.

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier d'Auterive.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de Muret; char et pot de St-Sulpice-de-Lézat dans le canton de Carbonne.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de St-Sulpice-de-Lézat dans le canton de Carbonne.

---

La commune de Miremont se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de St-Sulpice-de-Lézat dans le canton de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pèga et pinte d'Auterive.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois.* — Bûcher d'Auterive.



### CANTON DE CARBONNE.

Les communes de CARBONNE, Bois-de-la-Pierre, Marquetave et Peyssies se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

#### *Sétérée de Carbonne.*

Le sétérée contient 4 pugnères ; la pugnère, 2 mesures ; la mesure, 4 boisseaux.

	Ares.
La sétérée de Carbonne vaut. . .	36 ,7500
La pugnère. . . . .	9 ,1875
La mesure. . . . .	4 ,5937
Le boisseau. . . . .	1 ,1484

	Sétérées.
L'hectare vaut. . . . .	2 ,7211

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Carbonne.*

Le setier vaut 4 pugnères ; la pugnère , 2 mesures ;  
la mesure , 4 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Carbonne vaut. . .	112 ,
La pugnère. . . . .	28 ,
La mesure. . . . .	14 ,
Le boisseau. . . . .	3 ,5
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,8929

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Char de Carbonne.*

Le char contient 12 barrals ; le barral , 27 pots ;  
le pot , 4 mesures.

	Litres.
Le char vaut. . . . .	600 ,
Le barral. . . . .	50 ,
Le pot. . . . .	1 ,852
La mesure. . . . .	0 ,463
	Pots.
L'hectolitre vaut. . . . .	54 ,

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois.* — Bûcher du Fousseret.

---

Les communes de Bérat, Capens, Longages, Mauzac, Montgazin, Montaut, Noé et St-Sulpice-de-Lézat n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de CARBONNE, leur chef-lieu de Canton.

La commune de Bérat se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Sétérée de Bérat.*

La sétérée de Bérat contient 4 pugnères ; la pugnère , 8 boisseaux ; le boisseau , 12 perches carrées, mesure de Toulouse.

	Ares.
La sétérée de Bérat vaut. . . . .	37 ,9356
La pugnère. . . . .	9 ,4839
Le boisseau. . . . .	1 ,1855
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Sétérées.
L'hectare vaut. . . . .	2 ,63395

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Rieumes.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de Muret.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Toulouse.

La commune de Capens se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Sétérée de Noé , dans le canton de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de Muret.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse :

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

---

La commune de Longages se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Sétérée de Bérat , dans le canton de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de Muret.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

---

Les communes de Mauzac , Montaut et Noé se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

TC

#### *Sétérée de Noé.*

La sétérée de Noé contient 630 perches carrées de Toulouse ; elle se divise en 6 pugnères ; la pugnère , en 8 boisseaux ; le boisseau contient 13 perches carrées et un huitième.

	Ares.
La sétérée de Noé vaut . . . . .	62 ,2380
La pugnère . . . . .	10 ,3730

	Are.
Le boisseau. . . . .	1 ,2966
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Sétérée.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,60546

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Muret.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de Muret.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

Les communes de Montgazin et de St-Sulpice-de-Lézat servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

##### *Sétérée de St-Sulpice.*

La sétérée de St-Sulpice contient 4 pugnères ; la pugnère, 2 mesures ; la mesure, 4 boisseaux.

	Ares.
La sétérée de St-Sulpice vaut. . .	37 ,92
La pugnère. . . . .	9 ,48
La mesure. . . . .	4 ,74
Le boisseau. . . . .	1 ,185
	Sétérées.
L'hectare vaut. . . . .	2 ,6371

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

##### *Setier de St-Sulpice.*

Le setier de St-Sulpice contient 4 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux.

	Litres.
Le setier de St-Sulpice vaut. . .	106 ,430
La pugnère. . . . .	26 ,607
Le boisseau. . . . .	3 ,526

	Setier.
L'hectolitre vaut . . . . .	0 ,93959

On se sert aussi du setier de Muret.

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

##### *Char et pot de St-Sulpice.*

Le char contient 2 barriques; la barrique, 162 pots ou pintes; le pot, 4 uchaux.

	Litres.
Le char de St-Sulpice vaut. . . .	622 ,560
La barrique. . . . .	311 ,280
Le pot ou pinte. . . . .	1 ,921
L'uchau. . . . .	0 ,480

	Pots.
L'hectolitre vaut. . . . .	52 ,043

On se sert aussi du char et de la pinte de Muret.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

#### MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

##### *Bûcher de St-Sulpice.*

Le bûcher de Saint-Sulpice a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 9 emans ou. . . . .	2 ,0206
Hauteur, 6 emans ou. . . . .	1 ,3471
Longueur de la bûche, 6 emp. ou	1 ,3471
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . . .	3 ,6666
	Stères.
Le bûcher de St-Sulpice vaut. .	3 ,6666
	Bûcher.
Le stère vaut. . . . .	0 ,2727

### CANTON DE CAZÈRES.

Les communes de CAZÈRES, Couladère, Lescuns, Laspeyres, Martres, Mauran, Monberaud, Montclar, Mondavezan, Palamini, Plagne, Leplan, St-Cizi, St-Michel et Sana se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

##### *Arpent de Cazères.*

L'arpent de Cazères contient 1116 perches carrées. Il se divise en trois sétérées ; la sétérée, en 8 mesures ; la mesure, en 4 boisserades ; la boisserade contient 11 perches carrées 5 $\frac{1}{8}$ .

	Ares.
L'arpent de Cazères vaut. . . . .	110 ,2502
La sétérée. . . . .	36 ,7501
La mesure. . . . .	4 ,5938
La boisserade. . . . .	1 ,1484
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	0 ,90631

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Cazères.*

Le setier de Cazères contient 4 pugnères ; la pugnère, 2 mesures ; la mesure, 4 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Cazères vaut. . . . .	111 ,537
La pugnère. . . . .	27 ,884
La mesure. . . . .	13 ,942
Le boisseau. . . . .	3 ,486
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,89656

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Char et pot de Cazères.*

Le char contient 18 barrals ; le barral, 18 pots ; le pot, 4 uchaux.

	Litres.
Le char de Cazères vaut. . . . .	621 ,074
Le barral. . . . .	34 ,504
Le pot. . . . .	1 ,917
L'uchau. . . . .	0 ,479
	Pot.
L'hectolitre vaut. . . . .	52 ,21677

## MESURES DE CAPACITÉ POUR L'HUILE.

*Uchau de Cazères.*

On se sert, pour mesurer l'huile, de l'uchau qui sert à mesurer le vin.

L'uchau de Cazères vaut. . . . .	Litre.	0 ,479
Le litre vaut. . . . .	Uchaux.	2 ,089

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher ou canne de Cazères.*

Le bûcher ou canne de Cazères a les dimensions suivantes :

Longueur, 16 emfans ou. . . . .	Mètres.	3 ,5922
Hauteur, 5 emfans ou. . . . .		1 ,1225
Longueur de la bûche, 6 emp. ou		1 ,3471
Produit des trois dimensions. . .	Mètres cubés.	5 ,4321
Le bûcher ou canne de Cazères vaut	Stères.	5 ,4321
Le stère vaut. . . . .	Canne.	0 ,1841

Les communes de Boussens, Francon et Marignac n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de CAZÈRES, leur chef-lieu de canton.

Les communes de Boussens et Marignac se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de St-Martory.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de St-Martory.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de St-Martory.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Alan.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de St-Martory.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pot de St-Martory.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Uchau de Cazères.

*Mesures du bois de chauffage.* — Cannes de Salies.

La commune de Francon se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Alan.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de St-Gaudens.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot d'Aurignac.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Cannes d'Aurignac.

---

### CANTON DE CINTEGABELLE.

La commune de CINTEGABELLE se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

#### *Arpent de Cintegabelle.*

L'arpent de Cintegabelle contient 666 perches ; il se divise en 6 pugnères ; la pugnère , en 8 boisseaux ; le boisseau contient 13 perches carrées et sept huitièmes.

	Ares.
L'arpent de Cintegabelle vaut . . .	65 ,7945
La pugnère . . . . .	10 ,9657
Le boisseau . . . . .	1 ,3707
La perche carrée . . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut . . . . .	1 ,51898

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Cintegabelle.*

Le setier de Cintegabelle contient 4 pugnères; la pugnère, 2 mesures; la mesure, 4 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Cintegabelle vaut. . . . .	104 ,209
La pugnère. . . . .	26 ,052
La mesure. . . . .	13 ,026
Le boisseau. . . . .	3 ,257
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,9596

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Pipe et pot de Cintegabelle.*

La pipe contient 12 barrals; le barral, 18 pots; le pot, 4 uchaux.

	Litres.
La pipe de Cintegabelle vaut. . . . .	408 ,458
Le barral. . . . .	34 ,038
Le pot. . . . .	1 ,891
L'uchau. . . . .	0 ,475
	Pintes.
L'hectolitre vaut. . . . .	52 ,882

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

---

Aucune des communes du canton de Cintegabelle n'a les mêmes mesures que le chef-lieu. Cela tient

à ce qu'autrefois ces communes étaient comprises dans le canton de Gaillac-Toulza qui n'existe plus.

Les communes de Gaillac-Toulza, Espérec, Gaugac, Grazac et Marliac se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

##### *Setier de Gaillac-Toulza.*

Le setier de Gaillac-Toulza contient 4 pugnères ; la pugnère, 2 mesures ; la mesure, 4 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Gaillac vaut. . . . .	95 ,995
La pugnère. . . . .	23 ,998
La mesure. . . . .	11 ,999
Le boisseau. . . . .	3 ,

	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,0416

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

##### *Pipe et juste de Gaillac-Toulza.*

La pipe de Gaillac-Toulza contient 8 pipots ; le pipot, 27 justes ; la juste, 4 uchaux.

	Litres.
La pipe de Gaillac vaut. . . . .	425 ,957
Le pipot. . . . .	53 ,285
La juste. . . . .	1 ,972
L'uchau. . . . .	0 ,493

	Justes.
L'hectolitre vaut. . . . .	50 ,709

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse :

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

---

**CANTON DU FOUSSERET.**

La commune du FOUSSERET se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

MESURES AGRAIRES.

*Arpent du Fousseret.*

L'arpent du Fousseret contient 1152 perches carrées ; il se divise en 3 sétérées ; la sétérée , en 8 mesures ; la mesure contient 48 perches carrées.

L'arpent du Fousseret vaut. . . . .	113	<sup>Ares.</sup> 8067
La sétérée. . . . .	37	9356
La mesure. . . . .	4	7419
La perche carrée. . . . .	0	0988
L'hectare vaut. . . . .	0	<sup>Arpent.</sup> 87798

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier du Fousseret.*

Le setier du Fousseret contient 4 pugnères ; la pugnère , 2 mesures ; la mesure, 4 boisseaux.

Le setier du Fousseret vaut. . . . .	120	<sup>Litres.</sup> 187
La pugnère. . . . .	30	047

La mesure. . . . .	15	Litres. ,023
Le boisseau. . . . .	3	,756
L'hectolitre vaut. . . . .	0	Setier. ,83204

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Char et pot du Fousseret.*

Le char du Fousseret contient 18 barrals ; le barral ,  
18 pots ; le pot, 4 uchaux.

Le char du Fousseret vaut. . . . .	612	Litres. ,687
Le barral. . . . .	34	,038
Le pot. . . . .	1	,891
L'uchau. . . . .	0	,473
L'hectolitre vaut. . . . .	52	Pots. ,882

## MESURES DE CAPACITÉ POUR L'HUILE.

*Livre du Fousseret.*

La livre vaut. . . . .	0	Litre. ,485
Le litre. . . . .	2	Livres. ,061

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher du Fousseret.*

Le bûcher du Fousseret a les dimensions suivantes :

Longueur, 10 emfans ou. . . . .	2	Mètres. ,2451
Hauteur, 6 emfans ou. . . . .	1	,3471
Longueur de la bûche, 5 em. 1½ ou	1	,2348
Produit des trois dimensions. . . . .	3	Mètres cubes ,7345

Le bûcher du Fousseret vaut. . .	<sup>Stères.</sup> 3 ,7345
Le stère vaut. . . . .	<sup>Bûcher.</sup> 0 ,2677

Aucune des communes du canton du FOUSSERET n'a ses mesures conformes à celles du chef-lieu.

Les communes d'Adeilhac , Castelnau-Picampeau , Casties , Fustignac , Lussan , Marignac , Montégut , Montoussin , Polastron , Pouy-de-Touges , Ste-Arailhe et Senarens se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

##### *Arpent de Lussan.*

C'est l'arpent de 1152 perches, dit arpent de Comminges ; il contient une sétérée et demie ; la sétérée contient 8 mesures ; la mesure, 96 perches carrées.

L'arpent de Lussan vaut. . . . .	<sup>Ares.</sup> 113 ,8067
La sétérée. . . . .	75 ,8711
La mesure. . . . .	9 ,4839
La perche carrée. . . . .	0 ,0988

L'hectare vaut. . . . .	<sup>Arpent.</sup> 0 ,87798
-------------------------	--------------------------------

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier du Fousseret.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pot du Fousseret.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre du Fousseret.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher du Fousseret.

Les communes de Gratens, Lafitte et St-Félix se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Sétérée de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pot de Carbonne.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Carbonne.

### CANTON DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE.

La commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Cazères.

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

##### *Setier de Montesquieu.*

Le setier de Montesquieu-Volvestre contient 4 pugnères; la pugnère, 2 mesures; la mesure, 4 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Montesquieu vaut. . . . .	106 ,952
La pugnère. . . . .	26 ,738
La mesure. . . . .	13 ,369
Le boisseau. . . . .	3 ,342
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,935

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Canne de Montesquieu.*

La canne de bois de Montesquieu-Volvestre a les dimensions suivantes :

	Mèt res.
Longueur, 9 empan 1½ ou. . .	2 ,1328
Hauteur, 5 empan ou. . . . .	1 ,1226
Longueur de la bûche, 5 em. 1½ ou	1 ,2348
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	2 ,9565
	Stères
La canne de Montesquieu vaut. .	2 ,9565
	Canne.
Le stère vaut. . . . .	0 ,3382

Aucune des communes du canton de MONTESQUIEU-VOLVESTRE n'a les mêmes mesures que le chef-lieu.

La commune de Canens se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Sétérée de Canens.*

La sétérée de Canens contient 8 mesures ; la mesure, 4 boisseaux ; le boisseau, 18 perches carrées.

La sétérée de Canens vaut. . .	Ares. 56 ,9034
La mesure. . . . .	7 ,1129
Le boisseau. . . . .	1 ,7782
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
Sétérée.	
L'hectare vaut. . . . .	1 ,75597

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de Montesquieu-Volvestre.

---

Les communes de Castagnac et Massabrac se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Gaillac-Toulza dans le canton de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et juste de Gaillac-Toulza dans le canton de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

---

Les communes de Gouzens et de Lahitère se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Gouzens.*

L'arpent de Gouzens contient 1152 perches carrées ; il se divise en trois sétérées ; la sétérée , en 8 mesures ; la mesure , en 4 boisseaux ; le boisseau contient 12 perches carrées.

	Ares.
L'arpent de Gouzens vaut. . . . .	113 ,8067
La sétérée. . . . .	37 ,9556
La mesure. . . . .	4 ,7419
Le boisseau. . . . .	1 ,1855
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	0 ,87798

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Latour dans le canton de Montesquieu-Volvestre.

La commune de Lapeyrière se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURÉS AGRAIRES.

*Sétérée de Lapeyrière.*

La sétérée de Lapeyrière contient 536 perches carrées ; elle se divise en 8 mesures ; la mesure , en 4 boisseaux ; le boisseau contient 16 perches 3/4.

	Ares.
La sétérée de Lapeyrière vaut. . .	52 ,9517
La mesure. . . . .	6 ,6190
Le boisseau. . . . .	1 ,6547
La perche carrée. . . . .	0 ,0988

	Sétérée.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,887

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de Montesquieu-Volvestre.

La commune de Latour se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Sétérée de Canens dans le canton de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

#### MESURES DU BOIS DE CHAUFFAGE.

##### *Bûcher de Latour.*

Le bûcher de Latour a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 16 emans 1 $\frac{1}{2}$ ou. . .	3 ,7044
Hauteur, 8 emans 1 $\frac{1}{4}$ ou. . .	1 ,8522
Longueur de la bûche, 5 em. 1 $\frac{1}{2}$ ou	1 ,2348
	Mètres cube.
Produit des trois dimensions. . . .	8 ,4726
	Stères.
Le bûcher de Latour vaut. . . .	8 ,4726
	Bûcher.
Le stère vaut. . . . .	0 ,11803

La commune de Montbrun se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

#### *Sétérée de Montbrun*

La sétérée de Montbrun contient 510 perches carrées; elle se divise en 12 mesures; la mesure, en 4 boisseaux; le boisseau contient 10 perches carrées 5 $\frac{1}{8}$ .

	Ares.
La sétérée de Montbrun vaut. . .	50 ,3832
La mesure. . . . .	4 ,1986
Le boisseau. . . . .	1 ,0496
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Sétérée.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,9833

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Latour dans le canton de Montesquieu-Volvestre.

La commune de Saint-Christaud se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Gouzens dans le canton de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Cazères.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pot de Cazères

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Latour dans le canton de Montesquieu-Volvestre.

### CANTON DE RIEUMES.

Les communes de RIEUMES, Beaufort, Forgues, Labastide-Clermont, Lautignac, Monès, Mongras, Montastruc, Lespèrès, Le Pin, Plagne, Plagnole, Poucharramet, Sabonères, Sajas et Savères se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIPES.

##### *Arpent de Rieumes.*

L'arpent de Rieumes contient 576 perches carrées ; il se divise en 8 mesures ; la mesure, en 4 boisseaux ; le boisseau contient 18 perches carrées.

	Ares
L'arpent de Rieumes vaut. . . . .	56 ,9034
La mesure. . . . .	7 ,1129
Le boisseau. . . . .	1 ,7782
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,75597

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Rieumes.*

Le setier de Rieumes contient 4 pugnères ; la pugnère , 2 mesures ; la mesure , 4 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Rieumes vaut. . . . .	122 ,572
La pugnère. . . . .	30 ,643
La mesure. . . . .	15 ,322
Le boisseau. . . . .	3 ,830
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,81778

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher d'Auterive.

La commune de Labage n'a pas toutes ses mesures conformes à celles de RIEUMES , son chef-lieu de canton. Elle se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de St-Lys.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de St-Lys.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pinte de St-Lys.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher d'Auvergne.

---

### CANTON DE RIEUX.

Les communes de RIEUX, Bax, Gensac, Latrape, Mailholas et Saint-Julien, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Cazères.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de Montesquieu-Volvestre.

---

Les communes de Goutevernisse, Lacaugne, Sales et Lavelanet, n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de RIEUX, leur chef-lieu de canton.

La commune de Goutervernisse se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Gouzens dans le canton de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pipe et pot de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Latour dans le canton de Montesquieu-Volvestre.

---

Les communes de Lacagne et de Sales se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Sétérée de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Carbonne.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pot de Carbonne.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher du Fousseret.

---

La commune de Lavelanet se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Montesquieu-Volvestre.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Cazères.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pot de Cazères.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Uchau de Cazères.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Cazères.

---

### CANTON DE SAINT-LYS.

Les communes de SAINT-LYS, Bonrepos, Bragayrac, Cambernard, Empeaux, Fonsorbes, Fontenilles,

Lamasquère, Sainte-Foi, Saint-Thomas et Seyguède, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur* : Canne de Toulouse.

*Mesures de surface*. — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité*. — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

##### *Arpent de Saint-Lys.*

L'arpent de Saint-Lys contient 24 perches ; la perche contient 24 escats.

L'arpent de St-Lys vaut . . . . .	Ares.	56 ,9034
La perche . . . . .		2 ,3710
L'escat . . . . .		0 ,0988

L'hectare vaut . . . . .	Arpent.	1 ,75597
--------------------------	---------	----------

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

##### *Setier de Saint-Lys.*

Le setier de Saint-Lys contient 4 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux.

Le setier de Saint-Lys vaut . . .	Litres.	109 ,299
La pugnère . . . . .		27 ,325
Le boisseau . . . . .		3 ,416
L'hectolitre vaut . . . . .	Setier.	0 ,9149

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

##### *Char et pinte de Saint-Lys.*

Le char de Saint-Lys contient 12 barrals ; le barral, 27 pintes ; la pinte, 4 uchaux.

	Litres.
Le char de St.-Lys vaut. . . . .	612 ,687
Le barral. . . . .	51 ,057
La pinte. . . . .	1 ,891
L'uchau. . . . .	0 ,473

	Pintes.
L'hectolitre vaut. . . . .	52 ,882

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

## ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS.

## CANTON DE SAINT-GAUDENS.

LES COMMUNES de SAINT-GAUDENS, Lafiteau, Lalouret, Larcen, Lespitau, Lodes, Pointis-Inard, Saint-Ignan, Saux, Pomarède et Valentine, ont les mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Aspet.

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Saint-Gaudens.*

Le setier qui sert à mesurer tous les grains, excepté l'avoine, contient un sac et demi ; le sac contient 4 mesures ; la mesure, 4 boisseaux ; le boisseau, 4 pugnères.

	Litres
Le setier de Saint-Gaudens vaut. . .	135 ,076
Le sac. . . . .	90 ,051
La mesure. . . . .	22 ,513
Le boisseau. . . . .	5 ,628
La pugnère. . . . .	1 ,407

	Sac,
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,1105

Pour mesurer l'avoine, on se servait d'une mesure particulière qui est le sac ; le sac à mesurer l'avoine contenait 4 mesures ; la mesure, 4 boisseaux ; le boisseau, 4 pugnères.

	Litres.
Le sac vaut. . . . .	127 ,153
La mesure. . . . .	31 ,788

	Litres.
Le boisseau. . . . .	7 ,947
La pugnère. . . . .	1 ,987
	Sac.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,78646

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

En gros le vin se vend au char ; mais le char n'est pas une mesure précise ; il varie suivant le nombre de pots qu'il renferme. Le pot est la mesure qui servait pour la vente au détail.

*Pot de Saint-Gaudens.*

Le pot de Saint-Gaudens contient 8 uchaux.

	Litres.
Le pot de Saint-Gaudens vaut. . .	4 ,157
L'uchau. . . . .	0 ,520
	Pots.
L'hectolitre vaut. . . . .	24 ,053

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

## MESURES DU BOIS DE CHAUFFAGE.

*Canne de Saint-Gaudens.*

La canne de bois de Saint-Gaudens a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 8 empans ou, . . . .	1 ,7961
Hauteur, 8 empans ou. . . . .	1 ,7961
Longueur de la bûche, 6 empans ou	1 ,3471
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	4 ,3456

La canne de St-Gaudens vaut. . .	Stères. 4 ,3456
Le stère vaut. . . . .	Canne. 0 ,2301

Les communes d'Aspret, Estancarbon, Labarthe-Isnard, Labarthe-de-Rivière, Landorthe, Lieoux, Miramont, Régades, Rieucazé, Saint-Marcet, Savarthés et Villeneuve-de-Rivière, n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de SAINT-GAUDENS, leur chef-lieu de canton.

Les communes d'Aspret, Estancarbon, Labarthe-Isnard, Labarthe-de-Rivière, Landorthe, Lieoux, Régades, Rieucazé, Saint-Marcet et Savarthés, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

##### *Arpent d'Aspret.*

L'arpent d'Aspret contient 3 journaux ; le journal, 5 places  $\frac{1}{3}$  ; la place, 72 perches carrées.

L'arpent d'Aspret vaut. . . . .	Ares. 113 ,8067
Le journal. . . . .	37 ,9356
La place. . . . .	7 ,1129
La perche carrée. . . . .	0 ,0988

L'hectare vaut. . . . .	Arpent. 0 ,87798
-------------------------	---------------------

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier et sac de Saint-Gaudens.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de Saint-Gaudens.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de Saint-Gaudens.

Les communes de Miramont et Villeneuve-de-Rivière se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Miramont.*

L'arpent de Miramont contient 3 journaux ; le journal, 6 mesures ; la mesure, 48 perches carrées.

L'arpent de Miramont vaut. . .	85	<sup>Ares.</sup> 3550
Le journal. . . . .	28	,4517
La mesure. . . . .	4	,7419
La perche carrée. . . . .	0	,0988

L'hectare vaut. . . . .	1	<sup>Arpent.</sup> 1706
-------------------------	---	-------------------------

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier et sac de Saint-Gaudens.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de Saint-Gaudens.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de Saint-Gaudens.

CANTON D'ASPET.

Les communes d'ASPET, Arbas, Arbon, Arguenos, Cabanac, Cazaunous, Chein-Dessus, Couledoux, Couret, Encausse, Estadens, Fougaron, Ganties, Izaut-de-l'Hôtel, Juzet-d'Izaut, Moncaup, Portet ;



100 ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS.

Soueich et Sengouagnet, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

MESURES AGRAIRES.

*Arpent d'Aspet.*

L'arpent contient 3 journaux ; le journal, 6 mesures ou places ; la place, 64 perches carrées.

L'arpent d'Aspet vaut. . . . .	113	<sup>Ares.</sup> 8067
Le journal. . . . .	37	9356
La mesure ou place. . . . .	6	3226
La perche carrée. . . . .	0	0988

L'hectare vaut. . . . .	0	<sup>Arpent.</sup> 87798
-------------------------	---	--------------------------

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier et sac de Saint-Gaudens.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de Saint-Gaudens.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de Saint-Gaudens.

**CANTON D'AURIGNAC.**

Les communes d'AURIGNAC, Alan, Bachas, Bousan, Bouzin, Eoux, Montoulieu, Peyrissas, Saint-André et Samouilhan, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent d'Alan.*

L'arpent d'Alan contient 24 mesures ; la mesure contient 48 perches carrées.

L'arpent d'Alan vaut. . . . .	113	<sup>Ares.</sup> 8067
La mesure. . . . .	4	,7419
La perche carrée. . . . .	0	,0988
L'hectare vaut. . . . .	0	<sup>Arpent.</sup> 87798

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier et sac de Saint-Gaudens.

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

Le vin se vend en gros au char ; mais le char n'a rien de fixe ; c'est le plus ou moins de charge qui en fixe la valeur. La vente en détail se fait au pot.

*Pot d'Aurignac.*

Le pot d'Aurignac contient 4 uchaux.

Le pot d'Aurignac vaut. . . . .	1	<sup>Litre.</sup> 956
L'uchau. . . . .	0	,489
L'hectolitre vaut. . . . .	51	<sup>Pots.</sup> 126

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

On se sert à Aurignac de deux mesures pour le bois :  
la canne du pays et la canne de rivière.

*Canne du pays.*

La canne du pays à Aurignac a les dimensions suivantes :

	Mètre.
Longueur, 8 emans, ou. . . . .	1 ,7961
Hauteur, 8 emans, ou. . . . .	1 ,7961
Longueur de la bûche, 5 em. 1/2 ou	1 ,2548
	-----
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	3 ,9834
	Stères.
La canne de pays d'Aurignac vaut	3 ,9834
	Canne.
Le stère vaut. . . . .	0 ,251

*Canne de rivière.*

La canne de rivière d'Aurignac a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 16 emans ou. . . . .	3 ,5922
Hauteur, 6 emans ou. . . . .	1 ,3471
Longueur de la bûche, 6 em. ou	1 ,3471
	-----
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	6 ,5183
	Stères.
La canne de rivière d'Aurignac vaut	6 ,5183
	Canne.
Le stère vaut. . . . .	,1534

Les communes d'Aulon, Benque, Cassagnabère, Cazeneuve, Esparron, Latoue, Montaut, Peyrouzet, Ramefort, Seglan, St-Elix, Terrebasse et Tournas, n'ont pas toutes leurs mesures conformes à celles d'AURIGNAC, leur chef-lieu de canton; elles se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Salies.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier et sac de St-Gaudens.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot d'Aurignac.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Canne de pays et canne de rivière d'Aurignac.

### CANTON DE BAGNÈRES-DE-LUCHON.

Les Communes de BAGNÈRES-DE-LUCHON, Autignac, Artigue, Benque-dessus, Benque-dessous, Billère, Bourg d'Oueil, Castillon, Cathervielle, Cazaril-Laspènes, Cazaux-de-Larboust, Cier-de-Luchon, Cirès, Garin, Gouaux-de-Larboust, Gouaux-de-Luchon, Juzet-de-Luchon, Mayrègne, Montauban, Moustajou, Portet-de-Luchon, Poubau, Sacourvielle, St-Aventin, St-Mamet, St-Paul-d'Oueil, Salles, Sodes, Sourvielle et Trébons, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

#### MESURES AGRAIRES.

#### *Arpent de Bagnères-de-Luchon.*

L'arpent de Bagnères-de-Luchon contient 4 jour-

naux ; le journal , 12 couperades ; la couperade contient 55 cannes carrées 5|8.

	Ares.
L'arpent de Bagnères vaut. . . . .	102 ,3884
Le journal. . . . .	25 ,6471
La couperade . . . . .	2 ,1373
La canne carrée. . . . .	0 ,0386
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	0 ,97484

*Mesures de capacité pour les grains.* — Sac de St-Béat.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pèga de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Il se vend à l'œil. Il se vend aussi à la charretée et à la charge de cheval ; mais ces deux mesures n'ont rien de fixe.

---

La commune de Caubous n'a pas les mêmes mesures que BAGNÈRES-DE-LUCHON ; elle se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Alan , dans le canton d'Aurignac ; arpent de St-Béat.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Sac de St-Béat.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de St-Béat.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Mesures de Bagnères-de-Luchon.

---

**CANTON DE BOULOGNE.**

Les communes de BOULOGNE, Blajan, Cardeillac, Castéra, Charlas, Ciadous, Escanecrabe, Gensac, Laroque, Lespugue, Lunax, Mondillan, Montgailard, Montmorin, Ninigan, Nizan, Péguilhan, Saman, St-Ferréol, St-Lary, St-Loup, St-Pé-del-Bosc, Sarrecave, Sarremezan et Vignoles, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Boulogne.*

L'arpent de Boulogne contient 4 journaux ; le journal, 4 mesures ; la mesure, 4 places ou boisseaux ; la place, 18 escats ou perches carrées.

L'arpent de Boulogne vaut. . . . .	113	<sup>Arts.</sup> 8067
Le journal. . . . .	28	4517
La mesure. . . . .	7	1129
La place. . . . .	1	7782
L'escat. . . . .	0	0988
L'hectare vaut. . . . .	0	<sup>Arpent.</sup> 87798

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Sac de Boulogne.*

Le sac de Boulogne contient 4 mesures ; la mesure, 4 boisseaux ; le boisseau, 4 pugnères.

106 ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS.

	Litres.
Le sac de Boulogne vaut. . . . .	97 ,648
La mesure. . . . .	24 ,412
Le boisseau. . . . .	6 ,103
La pugnère. . . . .	1 ,526
	Sac.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,02408

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Char et pot de Boulogne.*

Le char contient 18 barrals ; le barral, 18 pots ; le pot, 4 uchaux.

	Litres.
Le char de Boulogne vaut. . . . .	552 ,078
Le barral. . . . .	30 ,671
Le pot. . . . .	1 ,704
L'uchau. . . . .	0 ,426
	Pots.
L'hectolitre vaut. . . . .	58 ,687

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de St-Gaudens.

---

**CANTON DE LILLE-EN-DODON.**

Les communes de LILLE-EN-DODON, Agassat, Ambax, Anan, Boissède, Castelgaillard, Coueilles, Fabas, Frontignan, Goudex, Guitaut, Labastide-Paumès, Lagarde, Lilhac, Martiserre, Mauvezin, Mirambeau, Molas, Montbernard, Montesquieu, Puy-maurin, Ruilas, St-Frajou, St-Laurent et Salerm, se servent des mesures suivantes :

## MESURES DE LONGUEUR.

*Canne de Lille-en-Dodon.*

La canne de Lille-en-Dodon contient 8 empan ;  
l'empans , 8 pouces ; le pouce , 8 lignes.

	Mètre.
La canne de Lille en-Dodon vaut.	1 ,8285938
L'empans . . . . .	0 ,2285742
Le pouce . . . . .	0 ,0285718
La ligne . . . . .	0 ,0035715
	Canne.
Le mètre vaut . . . . .	0 ,5468685

## MESURES DE SURFACE.

*Canne carrée de Lille-en-Dodon.*

La canne carrée contient 64 empan carrés ; l'empans carré , 64 pouces carrés ; le pouce carré , 64 lignes carrées. Elle se divise aussi en 8 canne-pouces ; la canne-pouces , en 8 canne-lignes ; la canne-lignes , en 8 canne-points.

On appelle canne-empans , un rectangle qui a une toise de base et un empan de hauteur ; une canne-pouces est un rectangle d'une toise de base et d'un pouce de hauteur.

	Mètres carrés.
La canne carrée vaut . . . . .	3 ,3437553
L'empans carré . . . . .	0 ,0522462
Le pouce carré . . . . .	0 ,0008163
La ligne carrée . . . . .	0 ,0000128
La canne-empans . . . . .	0 ,4179694
La canne-pouces . . . . .	0 ,0522462
La canne-lignes . . . . .	0 ,0065308
La canne-points . . . . .	0 ,0008163
	Canne carrée.
Le mètre vaut . . . . .	0 ,2990649

## MESURES DE SOLIDITÉ.

*Canne cube de Lille-en-Dodon.*

La canne cube de Lille-en-Dodon contient 512 empan cubes ; l'empan cube, 512 pouces cubes ; le pouce cube, 512 lignes cubes. La canne cube se divise aussi en 8 canne-canne-empans ; la canne-canne-empans , en 8 canne-canne-pouces ; la canne-canne-pouces, en 8 canne-canne-lignes ; la canne-canne-lignes, en 8 canne-canne-points.

On appelle canne-canne-empans , un parallépipède rectangle qui a une toise carrée de base et un empan de hauteur. Une canne-canne-pouces est un parallépipède rectangle d'une toise carrée de base et d'un pouce de hauteur.

	Mètres cubes.
La canne cube vaut. . . . .	6 ,114370209
L'empan cube. . . . .	0 ,011942129
Le pouce cube. . . . .	0 ,000023324
La ligne cube. . . . .	0 ,000000045
La canne-canne-empans. . . . .	0 ,764296276
La canne-canne-pouces. . . . .	0 ,095537034
La canne-canne-lignes.. . . .	0 ,011942129
La canne-canne-points. . . . .	0 ,001492766
	Canne cube.
Le mètre cube vaut. . . . .	0 ,1635469

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Lille-en-Dodon.*

L'arpent de Lille-en-Dodon contient 2 sétérées ; la sétérée , 8 mesures ; la mesure , 4 boisseaux ; le boisseau , 18 escats ou perches carrées.

	Ares.
L'arpent de Lille-en-Dodon vaut. . . . .	113 ,8067
La sétérée. . . . .	56 ,9034
La mesure. . . . .	7 ,1129
Le boisseau. . . . .	1 ,7782
L'escat. . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	0 ,87798

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Sac de Lille-en-Dodon.*

Le sac de Lille-en-Dodon contient 4 mesures ; la mesure contient 4 boisseaux.

*Pour tous les grains , excepté l'avoine.*

	Litres.
Le sac vaut. . . . .	60 ,948
La mesure. . . . .	15 ,237
Le boisseau. . . . .	3 ,809
	Sac.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,6407

*Pour l'avoine.*

	Litres
Le sac vaut. . . . .	93 ,843
La mesure. . . . .	23 ,461
Le boisseau. . . . .	5 ,865
	Sac.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,06561

*Mesures de capacité pour les liquides. — Char et pot du Fousseret.*

*Mesures de capacité pour l'huile. — Livre de Toulouse.*

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher de Lille-en-Dodon.*

Le bûcher de Lille-en-Dodon a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur du bûcher, 9 emp. ou	2 ,0572
Hauteur du bûcher 5 emp. ou	1 ,1429
Longueur de la bûche 5 em. 1¼ ou	1 ,2000
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . .	2 ,8214
	Stères.
Le bûcher de Lille-en-Dodon vaut	2 ,8214
	Bûcher.
Le stère vaut. . . . .	0 ,3544

**CANTON DE MONTRÉJEAU.**

Les communes de MONTRÉJEAU, Ausson, Bélesta ; Bordes, Boudrac, Cazaril, Clarac, Cuguron, Cuing, Franquevielle, Lécussan, Loudet, Ponlat, St-Plancard, Sedeilhan, Taillebourg et Villeneuve-de-Lécussan, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne eube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Montréjeau.*

L'arpent de Montréjeau contient 4 journaux ; le journal, 6 mesures ; la mesure, 16 pugnères ; la pugnère, 3 perches carrées 518.

	Ares.
L'arpent de Montréal vaut. . . . .	137 ,5164
Le journal. . . . .	34 ,3791
La mesure. . . . .	5 ,7299
La pugnère. . . . .	0 ,3581
La perche carrée. . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	0 ,7266

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Sac de Montréal.*

Le sac contient 4 mesures ; la mesure , 4 boisseaux ; le boisseau , 4 pugnères.

	Litres.
Le sac de Montréal vaut. . . . .	80 ,
La mesure. . . . .	20 ,
Le boisseau. . . . .	5 ,
La pugnère. . . . .	1 , 25
	Sac.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 , 25

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Char et pot de Montréal.*

Le char de Montréal contient 2 barriques ; la barrique , 8 mesures ; la mesure , 18 pots ; le pot , 2 pintes ; la pinte , 2 uchaux ; l'uchau , 2 peyrots.

	Litres.
Le char de Montréal vaut. . . . .	675 ,418
La barrique. . . . .	337 ,709
La mesure. . . . .	42 ,214
Le pot. . . . .	2 ,345
La pinte. . . . .	1 ,173
L'uchau. . . . .	0 ,586
Le peyrot. . . . .	0 ,295
	Pots.
L'hectolitre vaut. . . . .	42 ,604

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher de Montréjeau.*

Le bûcher de Montréjeau a les mesures suivantes :

	Mètre
Longueur, 8 emfans ou. . . . .	1 ,7961
Hauteur, 4 emfans ou. . . . .	0 ,8980
Longueur de la bûche, 5 emp. ou	1 ,1226
	Mètre cube.
Produit des trois dimensions. . .	1 ,8106
	Stère.
Le bûcher de Montréjeau vaut. . .	1 ,8106
	Canne.
Le stère vaut. . . . .	0 ,5523

**CANTON DE SAINT-BÉAT.**

Les communes de Saint-Béat, Argut-Dessus, Argut-Dessous, Arlos, Bachos, Baren, Bezins, Binos, Boutx, Burgalaïs, Cazaux, Chaum, Cierp, Eup, Fronsac, Fos, Garraux, Gaud, Gauran, Lège, Marignac, Melles et Signac, ont les mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Saint-Béat.*

L'arpent de Saint-Béat contient 24 mesures ; la mesure, 56 perches carrées.

	Ares.
L'arpent de St-Béat vaut. . . . .	85 ,3550
La mesure. . . . .	3 ,5565
La perche carrée . . . . .	0 ,0988
	Arpent.
L'hectare vaut. . . . .	1 ,17065

On se sert aussi de l'arpent d'Alan, commune du canton d'Aurignac.

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

##### *Sac de Saint-Béat.*

Le sac de Saint-Béat contient 5 mesures ; la mesure , 4 boisseaux.

	Litres.
Le sac de Saint-Béat vaut. . . . .	105 ,100
La mesure. . . . .	21 ,020
Le boisseau. . . . .	5 ,255
	Sac.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,18934

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

##### *Pot de Saint-Béat.*

Le vin ne se vend guère en gros à Saint-Béat, parce qu'on y en récolte très-peu. En détail il se vend au pot.

	Litres.
Le pot de Saint-Béat vaut. . . . .	2 ,841
	Pots.
L'hectolitre vaut. . . . .	35 ,148

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Il se vend à l'œil, 10\*

à la charrette ou à la charge de cheval. Il n'y a point de mesure précise.

---

La commune d'Esténos n'a pas les mêmes mesures que SAINT-BÉAT, son chef-lieu de canton; elle se sert des suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Alan dans le canton d'Aurignac.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Sac de Saint-Béat.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de Saint-Béat.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures des bois de chauffage.* — Mesures de Saint-Béat.

---

#### CANTON DE SAINT-BERTRAND.

Les communes de SAINT-BERTRAND, Ardiège, Barbazan, Cier-de-Rivière, Gourdan, Huos, Labroquère, Martres-de-Rivière, Pointis-de-Rivière et Valcabrière, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Montréjeau.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Sac de Montréjeau.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Char et pot de Montréjeau.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Montréjeau.

---

Les communes d'Antichan , Bagiry , Frontignan , Galié , Genos , Lourde , Luscan , Malvezie , Mont-de-Galié , Ore , Payssous , Saint-Pé-Dardet et Sauveterre , n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de SAINT-BERTRAND , leur chef-lieu de canton.

La commune d'Antichan se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Alan dans le canton d'Aurignac ; arpent de Saint-Béat.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Sac de Saint-Béat.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de Saint-Béat.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Mesures de Saint-Béat.

Les communes de Bagiry , Frontignan , Galié , Génos , Lourde , Luscan , Malvezie , Mont-de-Galié , Ore et Saint-Pé-Dardet , se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Alan dans le canton d'Aurignac.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Sac de Saint-Béat.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de Saint-Béat.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Mesures de Saint-Béat.

Les communes de Payssous et Sauveterre se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Aspet.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier et sac de Saint-Gaudens.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de Saint-Gaudens.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Canne de Saint-Gaudens.

### CANTON DE SAINT-MARTORY.

Les communes de SAINT-MARTORY, Arnaud-Guilhem, Auzas, Beauchalot, Castillon, Le Fréchet, Lafitte-Toupières, Lestelle, Mancieux, Proupiary, Saint-Médard et Sepx, se servent des mesures suivantes :

#### MESURES DE LONGUEUR.

##### *Canne de Saint-Martory.*

La canne de Saint-Martory contient 8 empan ; l'empan, 8 pouces ; le pouce, 8 lignes ; la ligne, 8 points.

	<small>Mètre.</small>
La canne de St-Martory vaut. . .	1 ,8085853
L'empan. . . . .	0 ,2260732
Le pouce. . . . .	0 ,0282591
La ligne. . . . .	0 ,0035324
Le point. . . . .	0 ,0004415
	<small>Canne.</small>
Le mètre. . . . .	0 ,5529177

## MESURES DE SURFACE.

*Canne carrée de St-Martory.*

La canne carrée de St-Martory contient 64 empan carrés ; l'empan carré, 64 pouces carrés ; le pouce carré, 64 lignes carrées. Elle se divise aussi en 8 canne-empans ; la canne-empans, en 8 canne-pouces ; la canne-pouces , en 8 canne-lignes ; la canne-lignes , en 8 canne-points.

La canne-empan est un rectangle d'une toise de base et d'un empan de hauteur ; la canne-pouces est un rectangle d'une toise de base et d'un pouce de hauteur ; et ainsi des autres.

	Mètres carrés
La canne carrée de St-Martory vaut	3 ,2709880
L'empan carré. . . . .	0 ,0511092
Le pouce carré. . . . .	0 ,0007986
La ligne carrée. . . . .	0 ,0000125
La canne-empans. . . . .	0 ,4088735
La canne-pouces. . . . .	0 ,0511092
La canne-lignes. . . . .	0 ,0063887
La canne-points. . . . .	0 ,0007986
	Canne carrée.
Le mètre carré vaut. . . . .	0 ,30571799

## MESURES DE SOLIDITÉ.

*Canne cube de St-Martory.*

La canne cube de St-Martory contient 512 empan cubes ; l'empan cube , 512 pouces cubes ; le pouce cube, 512 lignes cubes ; elle se divise aussi en 8 canne-canne-empans ; la canne-canne-empans, en 8 canne-canne-pouces ; la canne-canne-pouces , en 8 canne-

118 ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS.

lignes ; la canne-canne-lignes , en 8 canne-canne-points.

La canne-canne-empans est un parallépipède rectangle d'une toise carrée de base et d'un empan de hauteur ; la canne-canne-pouces est un parallépipède rectangle d'une toise carrée de base et d'un pouce de hauteur.

	Mètres cubes.
La canne cube de St-Martory vaut	5 ,915867355
L'empans cube. . . . .	0 ,011554428
Le pouce cube. . . . .	0 ,000022567
La ligne cube. . . . .	0 ,000000044
La canne-canne-empans. . . . .	0 ,739483419
La canne-canne-pouces. . . . .	0 ,092435427
La canne-canne-lignes. . . . .	0 ,011554428
La canne-canne-points. . . . .	0 ,001444303
	Canne cube.
Le mètre cube vaut. . . . .	0 ,1690346

*Mesures agraires.* — Arpent d'Alan dans le canton d'Aurignac.

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de St-Martory.*

Le setier de St-Martory contient 2 sacs ; le sac , 4 mesures ; la mesure, 4 boisseaux.

	Litres.
Le setier de St-Martory vaut. . .	141 ,638
Le sac. . . . .	70 ,819
La mesure. . . . .	17 ,705
Le boisseau. . . . .	4 ,426
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,70602



L'arpent de Salies vaut. . . . .	115	<sup>Ares</sup>	8067
La place. . . . .	7		1129
La perche carrée. . . . .	0		0988
L'hectare vaut. . . . .	0	<sup>Arpent.</sup>	87798

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Salies.*

Le setier de Salies contient 2 sacs ; le sac , 4 mesures ; la mesure , 4 boisseaux.

Le setier de Salies vaut. . . . .	139	<sup>Litres.</sup>	852
Le sac. . . . .	69		926
La mesure. . . . .	17		482
Le boisseau. . . . .	4		370
L'hectolitre vaut. . . . .	0	<sup>Setier.</sup>	71504

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Char et pot de Salies.*

Le char de Salies contient 3 barriques ; la barrique , 96 pots ; le pot , 4 uchaux.

Le char de Salies vaut. . . . .	691	<sup>Litres.</sup>	016
La barrique. . . . .	230		359
Le pot. . . . .	2		399
L'uchau. . . . .	0		600
L'hectolitre vaut. . . . .	41	<sup>Pots.</sup>	677

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

Pour mesurer le bois de chauffage, on se sert, à Salies, de deux mesures différentes : la canne de pays et la canne de rivière.

*Canne de Salies.*

La canne de pays de Salies a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 16 empan ou. . . . .	3 ,6172
Hauteur, 4 empan ou. . . . .	0 ,9043
Longueur des bûches, 5 emp. ou	1 ,1304
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
Produit des trois dimensions. . .	3 ,6974

La canne de pays de Salies vaut Stères.  
3 ,6974

La canne vaut. . . . . Stères.  
0 ,2704

*Canne de rivière de Salies.*

La canne de rivière de Salies a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 17 empan ou. . . . .	3 ,8432
Hauteur, 5 empan ou. . . . .	1 ,1304
Longueur de la bûche, 5 em. 1/3 ou	1 ,2057
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
Produit des trois dimensions. . . .	5 ,2380

La canne de rivière de Salies vaut. Stères.  
5 ,2380

Le stère vaut. . . . . Canne.  
0 ,1909

Les communes de Montastruc et Rouède ne se servent pas des mêmes mesures que SALIES, leur chef-lieu de canton ; elles emploient les mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent d'Aspet.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier et sac de St-Gaudens.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pot de St-Gaudens.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Canne de St-Gaudens.

## ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

## CANTON DE VILLEFRANCHE.

Les communes de VILLEFRANCHE , Avignonet , Beaufortville , Cessales , Esquilles , Folcarde , Gardouch , Lagarde , Lux , Mauremont , Monclar , Montesquieu , Montgaillard , Renneville , Rieumajou , St-Germier , St-Rome , St-Vincent , Trébons , Valègue , Vieilleville et Villenouvelle , se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Arpent de Villefranche.*

L'arpent de Villefranche contient 1837 cannes carrées et demie ou 600 perches carrées ; il se divise en 4 pugnères ; la pugnère , en 8 boisseaux ; le boisseau contient 18 perches carrées  $\frac{3}{4}$ .

L'arpent de Villefranche vaut. . .	59 <sup>Ares.</sup> ,2743
La pugnère. . . . .	14 ,8186
Le boisseau. . . . .	1 ,8523
La perche carrée. . . . .	1 ,0988

L'hectare vaut. . . . .	0 <sup>Arpent.</sup> ,68573
-------------------------	-----------------------------

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Charge et juste de Villefranche.*

La charge de Villefranche contient 15 veltes; la veltte, 2 pégas; le péga, 2 justes; la juste, 2 quarts; le quart, 2 uchaux.

	Litres.
La charge de Villefranche vaut. . . . .	113 ,462
La veltte. . . . .	7 ,564
Le péga. . . . .	3 ,782
La juste. . . . .	1 ,891
Le quart. . . . .	0 ,946
L'uchau . . . . .	0 ,473
	Justes.
L'hectolitre vaut. . . . .	52 ,882

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

**CANTON DE CARAMAN.**

Les communes de CARAMAN, Albiac, Beauville, Cabanial, Cambiac, Caragoude, Francarville, Laclestre, Loubens, Mascarville, Maureville, Mourvilles-Basses, Prans et Lasbordes, La Salvetat, Sausens, Ségreville, Toutens et Vendine, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Villefranche.

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Caraman.*

Le setier de Caraman contient 4 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux.

	Litres.
Le setier de Caraman contient . . .	100 ,715
La pugnère. . . . .	25 ,179
Le boisseau. . . . .	3 ,147
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,99277

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Velte de Caraman.*

La velte de Caraman contient 6 quarts ; le quart, 2 uchaux ; l'uchau, 2 petits.

	Litres.
La velte de Caraman vaut. . . . .	7 ,700
Le quart. . . . .	1 ,283
L'uchau. . . . .	0 ,642
Le petit . . . . .	0 ,321
	Quarts.
L'hectolitre vaut. . . . .	77 ,942

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher de Caraman.*

Le bûcher de Caraman a les dimensions suivantes ;

Longueur, 9 emfans ou. . . . .	Mètres. 3 ,0206
Hauteur, 5 emfans ou. . . . .	1 ,1226
Longueur de la bûche, 5 emp. 1½ ou	1 ,2548
	<hr/>
Produit des trois dimensions. . . .	Mètres cubes. 2 ,8009
Le bûcher de Caraman vaut. . . . .	Stères. 2 ,8009
Le stère vaut. . . . .	Bûcher. 0 ,35702

Les communes d'Auriac et le Faget n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de CARAMAN, leur chef-lieu de canton.

La commune d'Auriac se sert des mesures suivantes :  
*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.  
*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.  
*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.  
*Mesures agraires.* — Arpent de Villefranche.

#### MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

##### *Setier d'Auriac.*

Le setier d'Auriac contient 4 pugnères ; la pugnère, 8 boisseaux.

Le setier d'Auriac vaut. . . . .	Litres. 101 ,516
La pugnère. . . . .	25 ,379
Le boisseau. . . . .	3 ,172

l'hectolitre vaut. . . . .	Setier. 0 ,9851
----------------------------	--------------------

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pièce et pèga de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Caraman.

La commune du Faget se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Villefranche.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Sétier de Caraman.

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Velte du Faget.*

La velte du Faget contient 5 quarts; le quart, 2 uchaux; l'uchau, 2 petits.

La velte du Faget vaut. . . . .	7	Litres.
Le quart. . . . .	1	,526
L'uchau. . . . .	0	,763
Le petit. . . . .	0	,381

L'hectolitre vaut. . . . .	63	Quarts.
		,5506

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Caraman.

**CANTON DE LANTA.**

La commune de LANTA se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Setier de Lanta.*

Le setier de Lanta contient 4 pugnères; la pugnère, 8 boisseaux.

	Litres
Le setier de Lanta vaut. . . . .	96 ,175
La pugnère. . . . .	24 ,044
Le boisseau. . . . .	3 ,005
	Setier.
L'hectolitre vaut. . . . .	1 ,03977

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Pièce et pèga de Lanta.*

La pièce de Lanta contient 100 pègas; le pèga, 8 uchaux.

	Litres.
La pièce de Lanta vaut. . . . .	364 ,166
Le pèga. . . . .	3 ,642
L'uchau. . . . .	0 ,455
	Pègas.
L'hectolitre vaut. . . . .	27 ,46

MESURES DE CAPACITÉ POUR L'HUILE.

*Livre de Lanta.*

	Litre.
La livre de Lanta vaut. . . . .	0 ,489
	Livres.
Le litre vaut. . . . .	2 ,046

## MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

*Bûcher de Lanta.*

Le bûcher de Lanta a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 10 empan 1½ ou . . .	2 ,2451
Hauteur, 6 empan ou . . . . .	1 ,3471
Longueur de la bûche, 6 em. 1¼ ou	1 ,4032
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . . .	4 ,2437
	Stères.
Le bûcher de Lanta vaut. . . . .	4 ,2437
	Bûcher.
Le stère vaut. . . . .	0 ,2357

Aucune des communes du canton de LANTA n'a les mêmes mesures que le chef-lieu.

Les communes d'Aigrefeuille, Aurin, Bourg-Saint-Bernard, Bugnac, Lauzerville, le Pujol, le Pujolet, Saint-Martin-de-Ronsac, Saint-Pierre-de-Lages, Tarabel et Valesvilles, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pièce et péga de Lanta.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Lanta.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Lanta.

Les communes de Prézerville et Sainte-Foi-d'Aigre-feuille se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Villefranche.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Pièce et péga de Lanta.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Lanta.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Lanta.

### CANTON DE MONTGISCARD.

Les communes de MONTGISCARD, Belbèze, Corron-sac, Donneville, Espanès, Montbrun, Pompertusat et Varennes, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Villefranche.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Charge et juste de Villefranche.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Liv. de Toulouse.

#### MESURES POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE.

##### *Bûcher de Montgiscard.*

Le bûcher de Montgiscard a les dimensions suivantes :

	Mètres.
Longueur, 9 emp. 1½ ou. . . . .	2 ,1328
Hauteur, 5 emp. 1½ ou. . . . .	1 ,2348
Long. de la bûche, 5 emp. 1½ ou. . . . .	1 ,2348
	Mètres cubes.
Produit des trois dimensions. . . . .	3 ,2519

Le bûcher de Montgiscard vaut. .	Stères.	3 ,2519
Le Stère. . . . .	Bûcher.	0 ,3075

Les communes d'Aiguesvives , Baziège , Belbéraud , Deymes , Escalquens , Fourquevaux , Issus , Labastide-Beauvoir , Montlaur , Noailles , Odars et Pouze , n'ont pas toutes leurs mesures entièrement conformes à celles de MONTGISCARD , leur chef-lieu de canton.

Les communes d'Aiguesvives , Issus , Noailles et Pouze , se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Charge et juste de Villefranche.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

Les communes de Baziège , Belbéraud , Escalquens , Fourquevaux , Labastide-Beauvoir , Montlaur et Odars , emploient les mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Villefranche.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Charge et juste de Villefranche.

432 ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

---

La commune de Deyme se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Péga de Toulouse.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures du bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

---

**CANTON DE NAILLOUX.**

Les communes de NAILLOUX, Caignac, Mauvezin, Monestrol, Montgeard, Saint-Léon et Seyre, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Villefranche.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Charge et juste de Villefranche.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

---

Les communes d'Auragne, Calmont et Gibel n'ont pas toutes leurs mesures conformes à celles de NAILLOUX, leur chef-lieu de canton.

La commune d'Auragne se sert des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier d'Auterive.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Charge et juste de Villefranche.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

Les communes de Calmont et de Gibel se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Setier de Cintegabelle.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Charge et juste de Villefranche.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Toulouse.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Bûcher de Muret.

## CANTON DE REVEL.

Les communes de REVEL, Montégut, Nogaret, Roumens, Saint-Julia et Vaudreuille, se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

## MESURES AGRAIRES.

*Sétérée de Revel.*

La sétérée de Revel contient 16 coupades ; la coupade, 4 quarts ; le quart, 4 onces ; l'once, 3 perches carrées et 33 $\frac{1}{64}$ . La perche carrée a 16 emfans de côté.

	Ares.
La sétérée de Revel vaut. . . . .	116 ,1340
La coupade. . . . .	7 ,2584
Le quart. . . . .	1 ,8146
L'once. . . . .	0 ,4536
La perche carrée. . . . .	0 ,1290
	Sétérée.
L'hectare vaut. . . . .	0 ,86107

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

*Sac de Revel.*

Le sac de Revel contient 4 cartières ou 6 mégères ; la cartière contient 4 coups.

	Litres
Le sac de Revel vaut. . . . .	102 ,587
La cartière . . . . .	25 ,647
La mégère. . . . .	17 ,098
Le coup. . . . .	6 ,412
	Sac.
L'hectolitre vaut. . . . .	0 ,975

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

*Tiercerolle de Revel.*

La barrique ou tiercerolle contient 30 veltes.

	Litres.
La tiercerolle vaut. . . . .	230 ,
La velte. . . . .	7 ,667
	Veltes.
L'hectolitre vaut. . . . .	13 ,042

## MESURES DE CAPACITÉ POUR L'HUILE.

*Livre de Revel.*

	Litre.
La livre vaut. . . . .	0 ,55
	Livre.
Le litre vaut. . . . .	1 ,818

*Mesures pour le bois de chauffage.* — La mesure pour le bois est un cercle en fer dont les dimensions sont telles, que combinées avec la longueur des bûches, le cercle contient un stère ou mètre cube de bois.

---

Les communes de Bélesta, le Falga, Juzes, Maurens, Mourvilles-Hautes, Saint-Félix et le Vaux, n'ont pas toutes leurs mesures conformes à celles de REVEL, leur chef-lieu de canton. Elles se servent des mesures suivantes :

*Mesures de longueur.* — Canne de Toulouse.

*Mesures de surface.* — Canne carrée de Toulouse.

*Mesures de solidité.* — Canne cube de Toulouse.

*Mesures agraires.* — Arpent de Toulouse.

*Mesures de capacité pour les grains.* — Sac de Revel.

*Mesures de capacité pour les liquides.* — Tiercerolle et velte de Revel.

*Mesures de capacité pour l'huile.* — Livre de Revel.

*Mesures pour le bois de chauffage.* — Cercle de Revel.



*Mesures pour le bois de chauffage.* — Le cercle de Revel est un cercle en fer dont les diamètres sont de 1,20 mètre et de 1,40 mètre. Les mesures de capacité pour les grains sont le sac de Revel qui contient 120 litres et le tiercerolle qui contient 30 litres. Les mesures de capacité pour les liquides sont la tiercerolle qui contient 30 litres et la velte qui contient 15 litres. Les mesures de capacité pour l'huile sont la tiercerolle qui contient 30 litres et la velte qui contient 15 litres. Les mesures pour le bois de chauffage sont le cercle de Revel qui contient 1,20 mètre de diamètre et le cercle de Revel qui contient 1,40 mètre de diamètre.

---

## DE LA CONVERSION DES MESURES.

---

Afin de pouvoir convertir en mesures nouvelles des quantités exprimées en mesures anciennes, et réciproquement, on doit comparer d'abord les unités de ces diverses mesures et chercher les rapports qui existent entre elles. Ainsi le rapport de la toise (telle qu'elle a été modifiée en 1812) au mètre est 2, c'est-à-dire que la toise vaut 2 mètres. D'après la connaissance de ce rapport, il est facile d'évaluer en mètres une quantité quelconque de toises. Soit, par exemple, 32 toises à convertir en mètres. Puisqu'une toise vaut 2 mètres, 32 toises valent 32 fois 2 mètres ou 64 mètres.

Le rapport entre deux mesures peut être exprimé par une fraction. Ainsi un mètre vaut  $\frac{1}{2}$  toise. Comme dans le cas précédent, on obtiendra par la multiplication la conversion d'un nombre quelconque de mètres en toises. Ainsi, puisqu'un mètre vaut  $\frac{1}{2}$  toise, 40 mètres, par exemple, doivent égaler  $\frac{1}{2}$  toise multipliée par 40, ou 20 toises.

Si le rapport était un nombre fractionnaire, l'on opérerait de la même manière. Ainsi, une aune égale  $1^m,2$ ; 45 aunes égaleront  $1^m,2 \times 45$  ou 48 mètres.

Dans nos tableaux de conversions, les nouvelles mesures converties en anciennes sont exprimées en parties décimales de ces anciennes mesures. Ainsi, nous trouvons qu'un mètre égale  $0^r,513074$ . Si l'on désirait avoir cette valeur exprimée en pieds, pouces, lignes, etc., au lieu de l'avoir en parties décimales de la toise, il faudrait opérer ainsi qu'il suit :  $0,513074$  exprime des parties de toises ; si l'on veut que cette quantité soit exprimée en pieds et en parties de pied, il faut la multiplier par 6, parce que le pied est le  $\frac{1}{6}$  de la toise et que chaque unité devenant 6 fois plus petite, le nombre de ces unités doit être rendu 6 fois plus grand pour que la quantité ne change pas de valeur.  $0,513074 \times 6 = 3,078444$ . La partie entière de ce nombre exprime des pieds, la partie décimale des parties décimales de pied. Un mètre égale donc  $3^{\text{pieds}},078444$ . Pour réduire en pouces, ces parties décimales du pied, il faut les multiplier par 12, nombre de pouces contenus dans un pied.  $0,078444 \times 12 = 0,941328$ . Un mètre égale donc  $3^{\text{pi}},0^{\text{po}},941328$ . Pour réduire ces fractions décimales de pouces en lignes, il faut les multiplier par 12, parce qu'il y a 12 lignes dans un pouce ;  $0,941328 \times 12 = 11,295936$ . Ainsi un mètre égale  $3^{\text{pi}}0^{\text{po}}.11^{\text{lis}},295936$ .

Nous allons donner une série d'exemples pour indiquer la manière d'effectuer toutes les conversions de mesures. Ils pourront servir de guide aux personnes qui auront recours à notre livre.

## MESURES DE LONGUEUR.

1. Un négociant a vendu 32 aunes d'étoffe , mais comme il ne peut produire en justice un journal sur lequel seraient inscrites des mesures autres que celles reconnues par la loi du 4 juillet 1837 , il doit chercher le nombre de mètres qui égale 32 aunes.

Pour parvenir à ce résultat , il cherchera dans notre livre le tableau dans lequel est exprimé le rapport de l'aune et du mètre. Il y trouvera cette égalité : 1 aune =  $1^m,2$ . 32 aunes égaleront 32 fois  $1^m,2$  ou  $38^m,4$ . Ce sera donc  $38^m,4$  que ce négociant devra inscrire sur ses livres de commerce.

Si par hasard l'aune avec laquelle on aurait mesuré cette étoffe , avait été faite à une époque antérieure à 1812 , il faudrait se servir du tableau qui contient l'aune telle qu'elle était , avant la modification dont nous venons de parler. Il y a dans ce tableau qu'une aune égale  $1^m,4883859$ . Si l'on avait à calculer une longueur considérable , on devrait conserver toutes les décimales contenues dans ce nombre ; mais dans le cas qui nous occupe , il suffira de s'arrêter aux dix-millièmes de mètre. Alors , négligeant les trois dernières décimales 859 et forçant le 3 , parce que le premier des chiffres supprimés est plus fort que 5 , on multiplie  $1^m,4884$  par 32 et le produit de cette multiplication est  $38^m,0288$ . Comme il n'existe pas de division décimale au-dessous du millimètre , on néglige les dix-millièmes

de mètres qui existent dans ce résultat, et l'on écrira au livre de vente 38<sup>m</sup>,028. Il ne faut pas forcer le dernier chiffre conservé, quoique le chiffre supprimé soit 8, parce que le forçement a eu lieu au multiplicande, et que la légère erreur qui en est résultée est plus que suffisante pour compenser la suppression au résultat de 8 dix-millièmes de mètre.

2. On demande combien 25<sup>m</sup>,256 valent de cannes de Saint-Martory ?

Il suffira pour cela de multiplier 0<sup>canne</sup>,55292 valeur d'un mètre, par 25<sup>m</sup>,256. Le produit est 13<sup>cannes</sup>,9645. Pour réduire cette partie décimale de canne en empans, je la multiplierai par 8, nombre d'empans contenus dans une canne. 0,9645 × 8 égale 7<sup>emp.</sup>,716. Je multiplie cette fraction décimale d'empans 0,716 par 8 pour avoir des pouces. Le produit est 5<sup>pouces</sup>,728. Je réduits 0<sup>pouces</sup>,728 en points en le multipliant par 8, ce qui me donne 5<sup>points</sup>,824. De sorte que 25<sup>mètres</sup>,256 millimètres valent 13 cannes de Saint-Martory, 7 empans, 5 pouces, 6 points.

MESURES DE SURFACE.

3. On veut réduire en nouvelles mesures 16 cannes carrées de Toulouse, 52 empans carrés, 12 pouces carrés.

Une canne carrée vaut 3 <sup>m. c.</sup> ,	225943	
16 cannes carrées valent. . . . .	51 <sup>m. c.</sup> ,	615088
Un empan carré vaut 0 <sup>m. c.</sup> ,	050405	
52 empans carrés valent. . . . .	2	,621060
Un pouce carré vaut 0 <sup>m. c.</sup> ,	000788	
12 pouces carrés valent. . . . .	0	,009456
Total. . . . .	54 <sup>m. c.</sup> ,	245604

Ainsi, 16 cannes carrées de Toulouse, 52 emfans carrés, 12 pouces carrés valent 54 mètres carrés, 245604 millimètres carrés.

4. De même si l'on voulait savoir combien de toises carrées valent  $172^{\text{m. c.}}, 427264$ , on opérerait de la manière suivante :

Il faut d'abord chercher le rapport du mètre carré à la toise carrée. On trouvera qu'un mètre carré égale  $0^{\text{t. c.}}, 263245$ . Il faut multiplier ce rapport par le nombre de mètres carrés, dont on veut connaître la valeur :  $172^{\text{m. c.}}, 427264$  multiplié par  $0,263245$  égale  $45^{\text{t. c.}}, 390614$ . On multiplie la partie décimale de ce nombre par 36, parce qu'il y a 36 pieds carrés dans la toise carrée, et on obtient pour résultat, 14 pieds carrés, 062104 millionnièmes. On multiplie cette partie décimale par 1728 pour avoir des pouces carrés. On trouve 107 pouces carrés, et 345742 millionnièmes de pouces carrés que l'on réduit en lignes carrées. De sorte que  $172^{\text{m. c.}}, 427264$  millimètres carrés égale 45 toises carrées, 14 pieds carrés, 107 pouces carrés, 545 lignes carrées.

## MESURES DE SOLIDITÉ.

5. On demande combien 62 cannes cubes de Villemur, 402 emfans cubes, 122 pouces cubes, valent de mètres cubes.

Nous trouverons au chapitre des mesures du canton de Villemur qu'une canne cube vaut  $6^{\text{m. cub.}}, 054359985$ . Alors pour avoir la valeur en mètres de 62 cannes cubes, il faut multiplier

cette quantité par 62 ou	375 <sup>m. cub.</sup>	,370319070
402 emp. cub. égalent.	4	,753618644
122 p. cubes égalent.	0	,002817712
Total. . .	380 <sup>m. cub.</sup>	.426755426

6. Au contraire, si l'on avait voulu connaître la valeur en cannes cubes de Villemur, de 22<sup>m. cub.</sup>, 52, il aurait fallu multiplier cette quantité par 0,165167, rapport du mètre cube à la canne cube de Villemur, et cette opération donne pour produit 3<sup>c. cub.</sup>, 71956084.

## MESURES AGRAIRES.

7. Un propriétaire du canton de Toulouse désirant vendre une propriété dont il sait que la contenance est de 5 arpents 3 pugnères (mesure de Toulouse), veut savoir quel est le nombre d'hectares qu'il doit inscrire sur l'affiche par laquelle il annoncera la vente.

Il doit chercher dans notre livre au canton de Toulouse, à l'article des mesures agraires.

Il trouvera que l'arpent égale 56<sup>a</sup>,903; il négligera le reste des décimales, vu leur peu d'importance, et calculera ainsi :

1 arpent =	56 <sup>a</sup> ,903	ares
5 arpents =	5 fois 56 <sup>a</sup> ,903 ou	284,515
1 pugnère =	14 <sup>a</sup> ,226.	
3 pugnères =	3 fois 14 <sup>a</sup> ,226 ou	42,678
5 arpents 3 pugnères égalent		327,393
ou bien 3 hectares, 27 ares, 39 centiares.		

8. Un propriétaire de Lille-en-Dodon laisse une

propriété d'une contenance de 240 arpents, 4 sétérée, 5 mesures, 2 boisseaux, 9 perches carrées, qui doit être divisée également entre 5 héritiers. On demande la valeur de chaque part évaluée en mesures métriques.

Réduisons d'abord la contenance totale en ares, et nous diviserons le résultat par 5 pour avoir la valeur de chaque part d'héritage.

L'arpent de Lille-en-Dodon égale	113 <sup>ares</sup> ,8067.
240 arp. val. 240 fois cette quantité ou.	27313 <sup>ares</sup> ,61
Une sétérée égale 56 <sup>ares</sup> ,9; ci.	56 ,90
La mesure vaut 7 <sup>ares</sup> ,113	
5 mesures vaudront.	35 ,56
Le boisseau vaut 1 <sup>are</sup> ,778	
2 boiss. valent le double, c'est-à-dire.	3 ,56
La perche carrée égale 0 <sup>are</sup> ,0988	
9 perches carrées valent.	0 ,89
<hr/>	
De sorte que 240 arpents 4 sétérée	
5 mesures 2 boisseaux 9 perches carrées valent.	27410 <sup>ares</sup> ,52

que l'on peut énoncer 274 hectares, 40 ares, 52 centiares. Le 5<sup>e</sup> de cette quantité est la part de chaque héritier. Or, 274<sup>hectares</sup>,4052 divisées par 5 égalent 54 hectares 82 ares, 10 centiares.

9. Un propriétaire de Revel a acheté 27 hectares, 24 ares de terrain qui lui ont coûté 56000 fr. Un terrain qu'il avait acheté précédemment lui avait coûté 2500 fr. la sétérée; il désire savoir quel est celui des deux terrains dont il a donné un plus haut prix?

Il doit chercher d'abord combien 27 hectares, 24 ares valent de sétérées, et pour cela multiplier 27,24 par 0,86107, valeur d'un hectare. Le résultat est 23<sup>sét.</sup>,45555. Or, si 23<sup>sét.</sup>,45555

coûtent 56000 fr. un setier coutera 50000 fr. divisés par 23,45555 ou 2387 fr. 50 ; ce qui montre que dans le dernier achat il a payé son terrain 112 fr. 50 de moins que dans le premier.

## MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

10. On demande combien 22 setiers, 2 pugnères, 3 boisseaux de Grenade valent d'hectolitres.

Cherchons d'abord le rapport du setier de Grenade à l'hectolitre, et pour obtenir le résultat demandé, multiplions la valeur d'un setier, d'une pugnère, d'un boisseau par le nombre de setiers, de pugnères, de boisseaux que l'on propose de réduire en mesures métriques. Ainsi, nous aurons :

Pour 22 setiers	101 <sup>litres</sup> .771×22 ou.	2238 <sup>litres</sup> .96
Pour 2 pugnères	25 <sup>lit.</sup> .443×2 ou. . .	50 ,89
Pour 3 boisseaux	3 <sup>lit.</sup> .18×3 ou. . . .	9 ,54
		<hr/> 2299 ,39

En ajoutant les résultats partiels nous trouvons que 22 setiers 2 pugnères 3 boisseaux de Grenade, égalent 2299 litres ou 22 hectolitres 99 litres. Nous négligeons les fractions de litres à cause de leur petite valeur.

11. Un propriétaire d'Auvergne a acheté au marché 28 hectolitres 52 litres de blé. Rentré chez lui, il veut s'assurer qu'il n'a pas été trompé, et n'a pour moyen de vérification que d'anciennes mesures du pays.

Il doit chercher dans ce livre le chapitre qui renferme les mesures de capacité d'Auvergne et il

On trouvera qu'un hectolitre égale  $4^{\text{set.}},0022$ . Pour réduire 28 hectolitres 52 litres en setiers, il multipliera la valeur d'un hectolitre,  $4^{\text{set.}},0022$  par 28,52. Le produit de cette multiplication est  $28^{\text{set.}},600744$ . Pour réduire ces 600766 millièmes du setier en pugnères, il faut les multiplier par 4, nombre de pugnères contenues dans un setier, ce qui donne  $2^{\text{pugnères}},402976$  millièmes. De même, on réduira ces fractions décimales de pugnères en boisseaux, en les multipliant par 8, nombre de boisseaux contenus dans une pugnère; cette opération donne pour résultat 3 boisseaux et une fraction peu importante. De sorte que ce propriétaire, qui a acheté au marché 28 hectolitres 52 litres de blé, n'a pas été trompé s'il trouve qu'il a 28 setiers, 2 pugnères, 3 boisseaux; mesure d'Auterive.

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.

12. On demande ce que valent en litres 2 pipots 12 justes de Gaillac-Toulza ?

Un pipot vaut 53 litres 285 millilitres.

	Litres.
2 Pipots valent. . . . .	106 ,570
Une juste vaut 1 litre 972 millilitres.	
12 justes valent. . . . .	23 ,664
	Litres.
2 Pipots 12 justes valent. . . . .	130 ,234

13. On demande d'évaluer 2 hectolitres 30 litres en pégas de Toulouse ?

Pour arriver à ce résultat, il faut multiplier par 2,30 le rapport de l'hectolitre au péga. Ce

rapport est 31,563 qui multiplié par 2,3 donne pour produit 72 pégas et 595 millièmes que je multiplie par 8 pour les réduire en uchaux. De sorte que 225 litres valent 72 pégas 4 uchaux  $\frac{3}{4}$  de Toulouse.

## POIDS.

14. On désire savoir en kilogrammes le poids de 20 livres 3 onces 5 gros, poids de marc ?

Multipliez par 20 le rapport de la livre au kilogramme, ce qui donne pour résultat 9790 grammes ou ,

9 kilogrammes 790 grammes, ci: . . .	kilogrammes.	9,790
Multipliez par 3 la valeur d'une once. .		0,091
Multipliez par 5 la valeur d'un gros. . .		0,019
		<hr/>
Total. . . . .	kilog.	9,800

Ainsi 20 livres, 3 onces, 5 gros, poids de marc, vaut 9 kilogrammes et 800 grammes ou 8 hectogrammes.

## DIMENSIONS DE QUELQUES MESURES.

---

Les mesures de capacité sont en forme de cylindre. Dans les mesures pour les matières sèches, le diamètre intérieur est égal à la hauteur; et dans celles pour les liquides, la hauteur est double du diamètre.

Pour les matières sèches :

	Mètre.
Le double-hectolitre a de diamètre ou de hauteur. . . . .	0 ,6338
L'hectolitre. . . . .	0 ,5031
Le demi-hectolitre. . . . .	0 ,3993
Le double-décalitre. . . . .	0 ,2942
Le décalitre. . . . .	0 ,2335
Le demi-décalitre. . . . .	0 ,1833
Le double-litre . . . . .	0 ,1366
Le litre . . . . .	0 ,1084
Le demi-litre. . . . .	0 ,0860
Le double décilitre. . . . .	0 ,0674
Le décilitre. . . . .	0 ,0503

---

Pour les liquides :

	Mètre		Mètre.
Le double-lit. a de diam.	0 ,1084	et de haut.	0 ,2167
Le litre. . . . .	0 ,0860		0 ,1720
Le demi-litre. . . . .	0 ,0683		0 ,1366
Le double-décilitre. . . . .	0 ,0503		0 ,1006
Le décilitre. . . . .	0 ,0399		0 ,0799
Le demi-décilitre. . . . .	0 ,0317		0 ,0634

---

Le stère est un cadre en charpente, dans lequel on fait entrer les bûches que l'on veut mesurer. Si les bûches avaient exactement un mètre de longueur, il faudrait que les côtés de ce cadre eussent aussi un mètre de longueur, afin de former un mètre carré qui, multiplié par un mètre de longueur des bûches, donnerait pour le stère un mètre cube. Mais comme les bûches ont plus ou moins d'un mètre, on augmente ou l'on diminue deux des côtés parallèles du stère.

Voici cette proportion.

Long. des bûches	Mètre	Haut. des montants	Mètre.
—	0,80	—	1,25
—	0,85	—	1,18
—	0,90	—	1,11
—	0,95	—	1,05
—	1,00	—	1,00
—	1,05	—	0,95
—	1,10	—	0,91
—	1,15	—	0,87
—	1,20	—	0,83
—	1,25	—	0,80
—	1,30	—	0,77
—	1,35	—	0,74
—	1,40	—	0,71
—	1,45	—	0,69
—	1,50	—	0,67

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
INTRODUCTION. . . . .	1
Origine du système métrique. . . . .	<i>id.</i>
Tableau des mesures légales. . . . .	4
Loi du 4 juillet 1837.. . . .	6
Mesures de longueur. . . . .	9
Mesures de surface. . . . .	<i>id.</i>
Mesures de volume. . . . .	13
Mesures de capacité. . . . .	16
Poids. . . . .	<i>id.</i>
Monnaies. . . . .	17
<i>Calcul décimal.</i> . . . .	18

---

TABLEAUX COMPARATIFS DES ANCIENNES MESURES ET DES NOUVELLES MESURES LÉGALES. . . . .	23
MESURES USITÉES DANS TOUTE L'ÉTENDUE DU DÉPARTE- MENT. . . . .	25

### MESURES PARTICULIÈRES A CHAQUE LOCALITÉ.

#### ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE.

Cantons de Toulouse. . . . .	33
Canton de Cadours. . . . .	39
— de Castanet. . . . .	44
— de Fronton. . . . .	45
— de Grenade. . . . .	51

	Pages.
Canton de Léguevin. . . . .	55
— de Montastruc. . . . .	56
— de Verfeil. . . . .	58
— de Villemur. . . . .	59

## ARRONDISSEMENT DE MURET.

Canton de Muret. . . . .	63
— d'Auterive. . . . .	66
— de Carbonne. . . . .	69
— de Cazères. . . . .	75
— de Cintegabelle. . . . .	78
— du Fousseret. . . . .	81
— de Montesquieu-Volvestre. . . . .	84
— de Rieumes. . . . .	90
— de Rieux. . . . .	92
— de Saint-Lys. . . . .	93

## ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS.

Canton de Saint-Gaudens. . . . .	96
— d'Aspet. . . . .	99
— d'Aurignac. . . . .	100
— de Bagnères-de-Luchon. . . . .	103
— de Boulogne. . . . .	105
— de Lille-en-Dodon. . . . .	106
— de Montréjeau. . . . .	110
— de Saint-Béat. . . . .	112
— de Saint-Bertrand. . . . .	114
— de Saint-Martory. . . . .	116
— de Salies. . . . .	119

## ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Canton de Villefranche. . . . .	125
— de Caraman. . . . .	124
— de Lanta. . . . .	127

## DES MATIÈRES.

151

	Pages.
Canton de Montgiscard. . . . .	130
— de Nailloux. . . . .	132
— de Revel. . . . .	135
De la conversion des mesures. . . . .	137
Des dimensions de quelques mesures. . . . .	147

FIN DE LA TABLE.



180  
181  
182  
183  
184  
185

THE HISTORY

of the  
of the  
of the  
of the  
of the

THE HISTORY



WILLIAMSON

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

---

Sous presse :

**GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE**

DU DÉPARTEMENT

**DE LA HAUTE-GARONNE,**

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES DU DÉPARTEMENT,

1 vol. petit in-8°, 75 c.

---

**HISTOIRE**

DU DÉPARTEMENT

**DE LA HAUTE-GARONNE,**

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES DU DÉPARTEMENT,

1 vol. petit in-8°, 75 c.



